

Volume 26, N° 4, octobre - novembre - décembre 2003

L'Entraide généalogique

Bulletin de la Société de généalogie des Cantons de l'Est Inc.



**François-Xavier Ponton, Julie Girard et leurs 8 enfants
à leur 50^{ième} en 1885**

Debout: Félix ("ls), Noé, Zacharie, Selfride-Victoria, Henri.

Assis: Joseph, Marie, François-Xavier, Julie Girard, Jean-Baptiste (prêtre)

AUX SOURCES ANCESTRALES PAR L'ENTRAIDE FRATERNELLE

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST

Société sans but lucratif, fondée à Sherbrooke le 12 novembre 1968

Sa devise : Aux sources ancestrales par l'entraide fraternelle

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Adresse : 275, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec) Canada J1H 4M5 - Tél.: (819) 821-5414

Site internet: <http://www.genealogie.org/club/sgce> - Courriel: sgce@libertel.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002-2003

Président : Guy LÉTOURNEAU #2475
Vice-président : Roger GAUDREAU #309
Secrétaire général : Claude LÉVEILLÉ #3116
Trésorier : Béatrice LEBRUN #1816
Administrateurs : Yvon BELLEMARE #703
Jacques GAGNON #1983
Michel HALL #3296
Lise LÉVEILLÉ #3117
Léon MONTAGNE #3078
Michel THIBAUT #356
Louis TURCOTTE #2190

L'Entraide généalogique

Vol. 26, N° 4, octobre - novembre - décembre 2003

Éditeur: La Société de généalogie des Cantons de l'Est inc.

Collaborateurs : Robert CHARRON #2520
Claude LÉVEILLÉ #3116
Lise LÉVEILLÉ #3117
Lisette NORMAND-RIVARD #2902
Liliane PERREAULT-EVANS #1631

Graphisme et mise en page: Robert CHARRON #2520

Impression: MULTICOPIE ESTRIE
205, Boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke, Qc J1J 2Z4

Tirage : 500 exemplaires

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leur auteur. La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Prière d'indiquer votre numéro de membre sur toute correspondance.

Abonnement individuel 30,00 \$ par année

L'Entraide généalogique est publié 4 fois par année.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.
Enregistrement n° 09888

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0226-6245

COTISATION DES MEMBRES

* Membre principal	40 \$
Membre associé et étudiant*	20 \$
* Membre hors Québec	30 \$
Tarif familial: maximum	70 \$
Membre à vie:	600 \$

* Ces membres reçoivent *L'Entraide généalogique*.
La cotisation est due le 1^{er} janvier de chaque année.

RESPONSABLES DES COMITÉS

Achats

Guy LÉTOURNEAU #2475

Activités mensuelles

Lise LÉVEILLÉ #3117

Assistance aux chercheurs

Louis TURCOTTE #2190

Bibliothèque

Yvon BELLEMARE #703

Fondation AG

Roger GAUDREAU #309

Informatique

Guy LÉTOURNEAU #2475

Publications

Michel HALL #3296

Projets

Léon MONTAGNE #3078

Publicité

Claude LÉVEILLÉ #3116

Revue Entraide

Lise LÉVEILLÉ #3117

MEMBRES GOUVERNEURS

	Présidence
Thérèse PÉPIN #27	1970-1972
Guy BRETON #80	1972-1976
Micheline GILBERT #1049	1983-1988 1997-2002
Gisèle LANGLOIS-MARTEL #137	1988-1991 1992-1997
Réjean ROY, g.r.a. #554	1991-1992

MEMBRES ÉMÉRITES

Marie-Jeanne DAIGNEAU #4
Guy BRETON #80
Grégoire LUSSIER #418
Micheline GILBERT #1049
Gisèle LANGLOIS-MARTEL #137
Renée ARSENAULT-DELISLE #1098
Réjean ROY, g.r.a. #554

Sommaire

Volume 26, n° 4, octobre - novembre - décembre 2003

Notre page couverture

Famille Ponton de Bromptonville

Par Claude Léveillé #3116 5

Un pont réclamé

Par Marie Gagné #2631 5

Connolly vs Woolrich, un procès qui fait tout un boucan à Montréal !

Les mariages à l'indienne par Pierre Connolly #2795..... 13

Laurent Quetton de Saint-George, un ancêtre français devenu prospère dans le

Haut-Canada par Georgine Wood #646 21

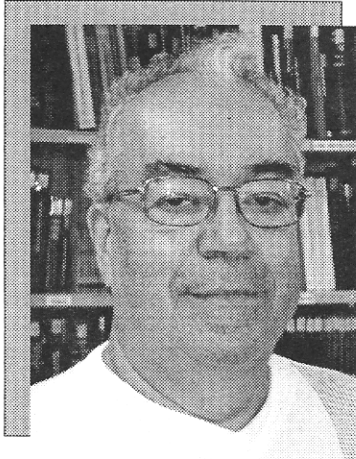
Conseil d'administration et comités.....	2
Mot du président.....	4
Revue des revues.....	30
Dons & Acquisitions.....	33
Nouveaux membres.....	33
Potins généalogiques.....	34
Nouvelles publications sous format CÉDÉROM.....	35
Le coin de l'entraide & Communiqués.....	36
Nouvelles parutions.....	37
Publicités.....	29, 31, 38, 39

Heures d'ouverture de la bibliothèque

MARDI AU SAMEDI : 13 H À 17 H

MERCREDI SOIR : 17 H À 22 H

N.B. Fermée entre Noël et le Jour de l'An, les Jours Saints et autres fêtes légales.



== *Mot du président* ==

Guy Létourneau #2475

Lors de la dernière assemblée générale, 3 membres ont terminé leurs deux mandats de deux ans. Nous voyons donc partir des gens qui se sont impliqués entièrement et qui ont contribué grandement à faire en sorte que la SGCE soit une société pleine de projets et qui offre les meilleurs services possibles à ses membres. Je voudrais donc souligner l'apport de ces trois personnes, Ginette Arguin qui s'est impliquée à la bibliothèque, Louise Bélanger, impliquée un peu partout, mais surtout comme responsable de l'aide aux chercheurs et Pierre Connolly, responsable de l'informatique. Un très gros merci à ces 3 membres.

À la même assemblée, nous n'avons pu compléter la formation du conseil d'administration par manque de candidature. Michel Thibault a accepté de faire partie du conseil et le CA, à sa réunion du 16 septembre, a réussi à attirer deux candidatures pour combler les deux postes vacants. Yvon Bellemare et Michel Hall ont en effet répondu à l'appel et font maintenant partie du conseil.

À ces trois personnes, je souhaite un mandat fructueux, rempli de belles réalisations en concertation avec les huit autres membres.

Le comité exécutif est demeuré le même que celui de l'an dernier soit : Guy Létourneau, président, Roger Gaudreau à la vice-présidence, Béatrice Lebrun, trésorière et Claude Léveillé, secrétaire-général.

Avec l'aide de tous les bénévoles impliqués, nous tenterons d'améliorer les services qui vous sont offerts.

Dans le cadre des Journées de la culture, votre société a offert une fin de semaine Portes ouvertes (27-28 sept.). L'activité fut un succès car nous avons accueilli plus de 70 personnes. Merci à tous les bénévoles qui ont offert de leur temps.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2003-2004

Président : Guy Létourneau (2475)
Vice-président : Roger Gaudreau (309)
Secrétaire général : Claude Léveillé (3116)
Trésorière : Béatrice Lebrun (1816)
Administrateurs : Yvon Bellemare (703)
Jacques Gagnon (1983)
Michel Hall (3296)
Lise Léveillé (3117)
Léon Montagne (3078)
Michel Thibault (356)
Louis Turcotte (2190)

RESPONSABLES DES COMITÉS

Achats : Guy Létourneau (2475)
Activités mensuelles : Lise Léveillé (3117)
Assistance aux chercheurs : Louis Turcotte (2190)
Bibliothèque : Yvon Bellemare (703)
Fondation AG : Roger Gaudreau (309)
Informatique : Guy Létourneau (2475)
Publications : Michel Hall (3296)
Projets : Léon Montagne (3078)
Publicité : Claude Léveillé (3116)
Revue Entraide : Lise Léveillé (3117)

Famille Ponton de Bromptonville

La famille Ponton, originaire de Ste-Marie de Monnoir (Marieville), fut très impliquée dans le développement de Bromptonville. C'est le curé Jean-Baptiste qui le premier arrive en 1871. Il achète des terres et fait venir ses parents, ses 5 frères qui deviendront tous des agriculteurs très prospères.

Jean-Baptiste, en plus d'être agronome, fermier et premier curé de Bromptonville (1871 à 1878), a aussi été le premier recteur du Séminaire de Sherbrooke en 1875. Il a aussi été propriétaire du barrage de Bromptonville. Son frère Zacharie, considéré comme le premier habitant francophone de Brompton en 1873 a ouvert le 5^{ème} rang. Il a aussi construit le moulin à farine et le moulin à scie. Leur frère Félix fut très impliqué dans la vie publique de la municipalité, principalement dans le milieu scolaire. Son neveu Noé fils, agronome émérite, fut le fondateur de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC) et le fondateur et rédacteur du Bulletin des Agriculteurs.



Un pont réclamé

Par Marie Gagné #2631

Lors de mes recherches sur mon ascendant Pierre Ganier, j'ai pu constater que celui-ci avait été impliqué dans une étape pour le développement de la colonie sur la rive-sud de Montréal.

En effet, Pierre Ganier, un habitant de la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine depuis 1667, à la fois marguillier et capitaine de milice de la côte, qui en temps de paix, avait entre autre la charge des corvées de voirie ¹, se trouva au cœur d'une démarche cruciale qui suscita même des dissensions dans la région.

LA SEIGNEURIE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE

Rappelons quelques faits historiques sur la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine : cette seigneurie devint la propriété des pères jésuites en 1647. Ce n'est que vingt ans plus tard, en 1667, une fois la menace iroquoise éloignée, que les seigneurs ont pu installer des colons en leur concédant des terres le long de la rivière Saint-Jacques, à la côte Saint-Jean, ainsi nommée la borgnesse en l'honneur d'une amérindienne borgne qui y vécut ², sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent en descendant vers Longueuil, dans les côtes des Prairies, Saint-Claude, la Tortue et Saint-Lambert ^{3, 4}.

LES COMMUNICATIONS À LA PRAIRIE

À La Prairie, il importe de savoir que « *la circulation des hommes et des marchandises dans la seigneurie, est particulièrement difficile par la présence en son centre et dans sa partie occidentale des rivières Saint-Jacques et de la Tortue. Ces deux cours d'eau coupent le territoire en deux, rendent les communications difficiles et isolent partiellement les habitants de certaines côtes qui sont quelquefois empêchés de se rendre au village, à l'église ou au moulin* » ⁵.

Au début du XVIII^e siècle Pierre Robineau, sieur de Bécancourt, deuxième baron de Portneuf, et « *grand voyer en ce pays* » l'officier chargé de l'administration des voies publiques, de passage à La

Prairie afin de délimiter le chemin royal, chemin qui longe le fleuve et permet d'unir les habitations de la seigneurie, recommande alors l'érection d'un pont sur la rivière de la Tortue : voici un extrait de ce procès-verbal du 9 août 1708 ⁶ :

*« ... Et La du consentement et avis
du S.^r pierre gagné capitaine de Milice de la dite coste
Et du S.^r Jean caillou dit Baron nostre commis a lad
grande voirie ...
... avons réglé le grand chemin
Royal de la dite Seigneurie de deux Lieües un quart ou environ Et
ou il Sest trouvé un Ruisseau appelé communement Le grand
Ruisseau ou il necessaire de faire un pont Lequel pont Les
habitants depuis La rivière de la tortue seront obligés de
construire tous ensemble bon valable Et propre a souffrir
Le poids des charois... »*

Ce texte est le premier où les autorités se préoccupent de la construction d'un pont à La Prairie.

UN PONT RÉCLAMÉ

En 1722, les habitants de la côte de la Tortue prennent l'initiative et réclament un pont sur leur rivière : ils écrivent au père Jacques d'Heu, s.j., en Nouvelle-France depuis 1705 et gérant des affaires de la seigneurie de la Prairie-de-la-Magdeleine, en exigeant l'érection d'un pont royal sur la rivière dont ils occupent les deux rives.

ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 1722

Le notaire du temps, Guillaume Barette, à la demande du père d'Heu, convoque chez lui, ces habitants de la Tortue. À cette assemblée, les habitants au nombre de quatorze, prennent conscience que l'autorité veut satisfaire leur demande car la lecture du texte du notaire nous apprend que :

*« ... La derniere
bonne volonté que Led R pere a de satisfaire a ce quy Luy a Este demande
par les habitants qui est de faire ^{faire} un pon Royal, Sur la Riviere de la
Tortue pour leur utilité particuliere ... » ⁷.*

Cependant ce projet ne fait pas l'unanimité de tous les habitants présents. En effet il y a intervention de Pierre Moquin et de Michel Marie dit Sainte-Marie résidents de la Côte Saint-Lambert car ces derniers refusent la construction du pont sur la rivière de la Tortue, à moins qu'on ne leur accorde un pont sur la rivière Saint-Jacques.

ASSEMBLÉE DU 10 AOÛT 1722 : DEUX PONTS SONT-ILS NÉCESSAIRES ?

Suite à cette dissension, l'intendant Michel Bégon, sieur de la Picardière et de Murbelin, ordonne le 5 juillet, au notaire Pierre Raimbault, de se rendre à La Prairie et de convoquer une assemblée chez le notaire Barette. Cette assemblée a lieu le 10 août 1722; 39 familles de La Prairie sont présentes à cette assemblée; Pierre Ganier est là et il est âgé de 77 ans.

Rappelons les objectifs de cette assemblée :

*« deliberer Sur la necessite de faire Un pont Sur la Riviere de la Tortue et un autre Sur La
Riviere S.^t Jacques,
et faire Une estimation de la depence pour la Construction de ces deux ponts en cas
qu'ils Soient Necessaires,
et un Etat de Repartition de ce chacun des habitans de lad. parroisse Sera tenu de fournir*

Suivant l'Etendue de chaque habitation ⁸ ».

Les habitants de la côte Saint-Lambert s'expriment : « le Pont de la rivière de la Tortue ne leur est d'aucune utilité » et ces derniers ayant quotidiennement affaire au fort de La Prairie, à l'église et au moulin à vent il leur est plus « commode » d'avoir un pont sur la rivière Saint-Jacques. Et puisqu'ils évaluent « le nombre d'habitants à cinquante au moins, le pont leur coûtera au plus deux cens livres ».

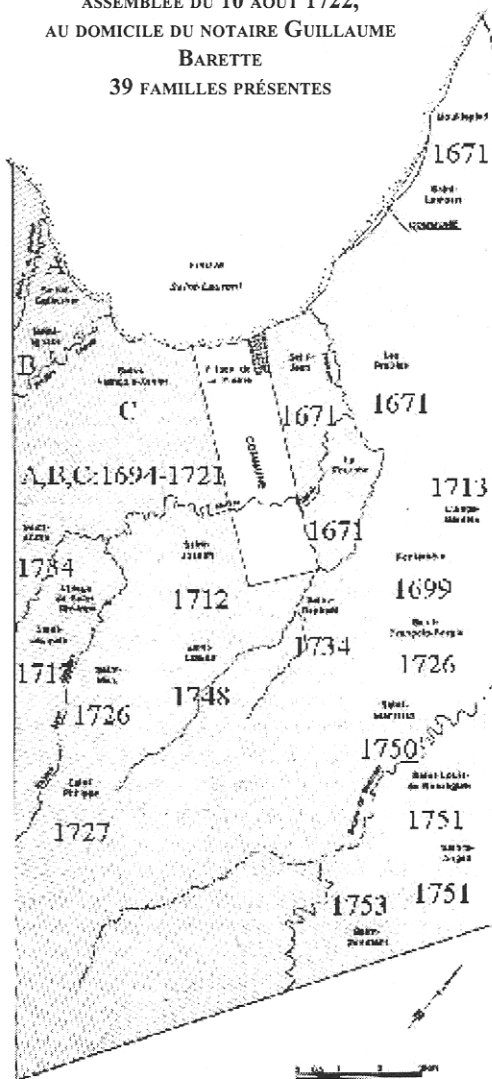
Les autres habitants répliquent : le pont de la rivière Saint-Jacques est pour eux « ny utile au public », qu'il serait rapidement emporté par les glaces ou le refoulement des eaux ⁵, qu'il ne servira que durant l'été qui en fait n'est pas nécessaire puisque dans cette saison « on passe lad. Riviere S' Jacques avec toutes sortes de Voitures, et qu'jl y a un Canot pour les gens de pied ».

Et bien sûr, pour ces derniers, le pont sur la rivière de la Tortue, alors que cette rivière ne donne jamais prise aux glaces à cause de la proximité des rapides du Sault-Saint-Louis ⁵, est « absolument nécessaire et Utile en tous tems que ce pont qui Sera de Soixante et dix ou quatre vingt pieds au plus de long ne Coutera pas plus de Six cens Livres ce qui Sera Une mediocre depece ».

Les habitants de la côte Sainte-Catherine, de la côte de la Fourche et du fort de La Prairie :

PierreAupry
 François Barrault
 Étienne Bisailon
 Louis Bouchard
 Pierre Bourdeau
 Pierre Brosseau
 Antoine Caillé
 Jean-François Demers
 Jacques Deniau
 Pierre Dumas
 René Dupuis
 Pierre Gagné
 François Gagné
 Louis É. Gagné
 Joseph Gagné
 Pierre Ganier
 Pierre Hervé
 François Leber
 François Lefebvre
 Laurent Lefebvre
 Jean Lefort
 Vincent Lenoir
 André Longtin
 Michel Longtin
 Jacques Pinsonnault
 Pierre Pinsonnault
 Benoît Plamondon
 Pierre Roy
 Pierre Senécal
 Jacques Thibierge

ASSEMBLÉE DU 10 AOÛT 1722,
 AU DOMICILE DU NOTAIRE GUILLAUME
 BARETTE
 39 FAMILLES PRÉSENTES



Les habitants de la côte Saint-Lambert :

André Babeu
 Antoine Boyer
 Maurice Demers
 Jean Gervais
 Jacques Moquin
 Pierre Moquin
 Jean Poupard
 Laurent Surprenant
 Toussaint Trudeau

Le dessin de la carte foncière dans la seigneurie de La Prairie. (d'après la carte de J. Riel, 1861), tiré du volume du professeur Louis Lavallée, LA PRAIRIE EN NOUVELLE-FRANCE, p. 77.

Dates d'ouverture des côtes ajoutées par l'auteur de l'article, telles que décrites par Louis Lavallée, p. 64-65.

ORDONNANCE DE L'INTENDANT BÉGON : DEUX PONTS SERONT CONSTRUITS

Pierre Raimbault retient les idées des deux groupes et fait son rapport à l'intendant Michel Bégon. Ce dernier met un terme au désaccord des habitants de La Prairie. C'est ainsi que le 17 janvier 1723 l'intendant ordonne que deux ponts soient construits : un sur la rivière Saint-Jacques et l'autre sur la rivière La Tortue. Voici une transcription de l'ordonnance de l'intendant :

« Nous ordonnons que tous Les habitans de la
Seigneurie de la prairie de la madelaine tant
ceux qui Sont au dessous de la Riviere S.^t
Jacques y Compris ceux du lieu Mouillepiéd
apresent de la parroisse de longeuil que ceux
qui Sont au dessus de lad.^e Riviere même ceux
qui Sont dans les proffondeurs de la ditte
seigneurie contribueront chacun au prorata
de létendüe des terres qu'ils possèdent dans lad.^e
Seigneurie a la Construction d'un pont Sur la
Riviere de la tortüe et d'un autre Sur Celle
de la Riviere de la tortüe Saint Jacques et a lentreten
desd. ponts que celui Sur la riviere la tortue
Sera fait le premier qua Cet effet jl Sera fait
par le s. Catalogne lieutenant des troupes
et Sous Ingenieur du Roy en ce paÿs un devis
et estat Estimatif de Chacun desdits ponts qui
Seront par luy remis au Sieur Raimbault qui
fera en presence dud.s. Catalogne dans lassemblée
desd. habitans qui Sera Convocquée par ledit
Sieur Raimbault l'adjudication au Rabais desd
ouvrages ceux qui feront la condition la meilleure
et fera Ensuite la repartition de ce que chacun
desd. habitans aura a payer pour leur part
des prix desd. adjudications et en cas qu'il
Survienne quelque Contestation au Sujet de lad.
repartition Les partyes Se pourvoyront devant
ledi S. Raimbault et aura déclaré par provision
Executoire en vertu de notre presente ordonn.^{ce}
ce qui aura este par luy réglé et arrêté,
ordonnons qu'il Sera fait aussy deux adjudications
au rabais et Separées pour Lentreten desdits
deux ponts et que l'adjudicataire de Lentreten
du pont Sur la riviere S^t Jacques Sera tenu a
la fin de Chaque automne de L'entente pour le
mettre a couvert des refoulements et de le
retablir tous les printemps aussy tost que les
glaces Seront partys et quil Sera fait aussy
par le Dit Sieur Raimbault une repartition
de ce que chacun des habitans dela^d Seigneurie
Sera tenu de Contribuer pour sa part des dits

*Entretiens dequelles adjudications et repartitions
jl Sera dressé des proces verbaux par ledit
Sieur Raimbault pour Iceux avons Envoyer
etre ordonne ce qu'il appartiendra mandons
& fait a Quebec Le dix Sept Janvier mil
Sept cent vingt trois ./.⁹*



Signature de l'intendant Michel Bégon,
numérisée du document de son ordonnance du
17 janvier 1723, Société de généalogie des
Cantons de l'Est (S.G.C.E.).

LE PONT DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

Le 25 août 1723, le père Jacques d'Heu, s.j., suite à une ordonnance de l'intendant, réunit à nouveau les habitants de La Prairie, qui lui avaient fait la demande de la construction d'un pont sur la rivière de la Tortue; il leur demande de réitérer leur volonté de contribuer financièrement à la construction du pont qu'ils réclament :

*« ... quil falloit que chacun declara
ces dernier Santimants pour La Contribution dud pon lesquels
habitant de pnt a lad^e asssemblée ont tous Repondu Et dit dune
Comune voix quil Contentoient que led pons fut fait
Le plutost que faire ce poura pour Leur avantage Et quils
Soblignent de Contribuer volontiers chacun Separement
quatre Deniers par chaque arpt de terre quil pourroit
avoir en Superficie ... »¹⁰*

C'est le 23 février 1724 qu'un marché est conclu entre le père d'Heu, les habitants et Pierre Lefebvre, maître charpentier et résidant de La Prairie pour la construction du pont.

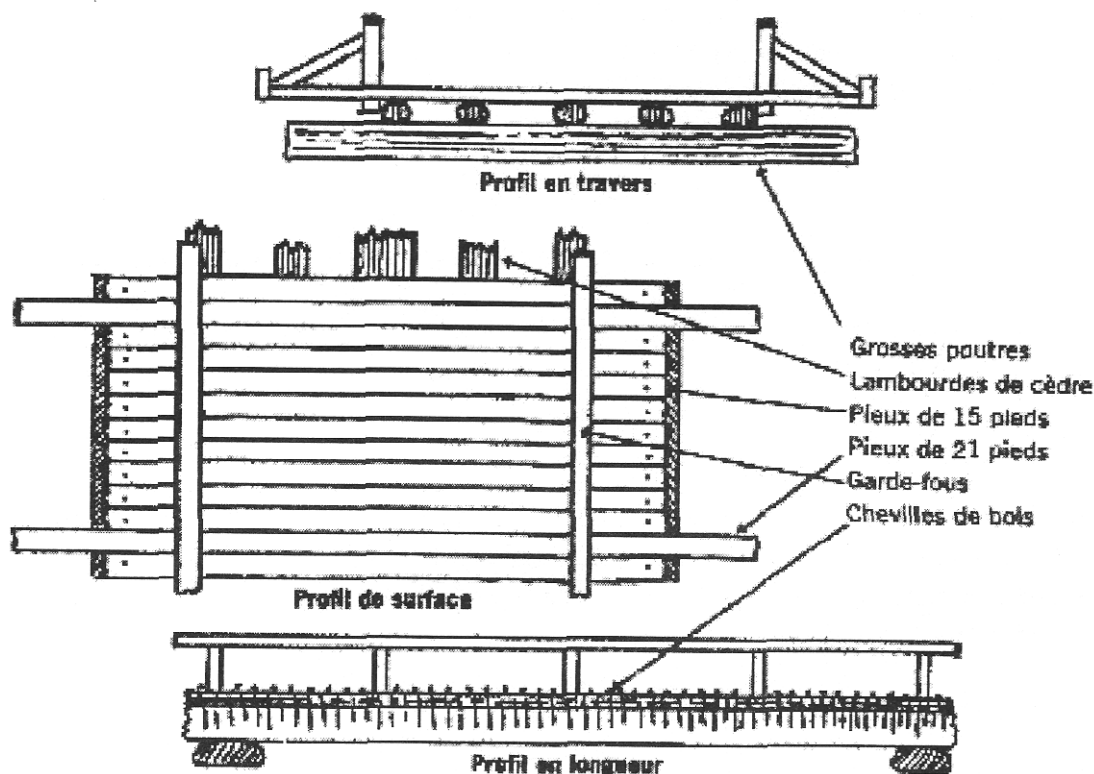
LE PONT SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Voici quelques coordonnées sur la construction des ponts sous le régime français livrées par l'historien Marcel Trudel¹¹:

« Les routes de terre apparaissent dans le premier quart du XVII^e siècle : ce sont d'abord des chemins seigneuriaux qui longent le fleuve pour unir les habitations d'une même seigneurie; puis après la mise en place d'un grand- voyer, un petit réseau de *chemins du roi* se développe en tronçons.

Les *ponts*, d'une largeur de 15 pieds et d'une longueur maximale d'environ 40, ne servent guère à enjamber que les ruisseaux; dès qu'un cours d'eau a quelque peu d'importance, on se contente d'y établir un service de bac.

De plus, on construit les ponts par corvées, en prenant le bois, sans le payer, sur les terres les plus voisines puisque, dit-on, les propriétaires des terres environnantes retirent plus de commodités de ces ponts ».



Le pont, sous le régime français

Le pont, sous le régime français
croquis tiré de Marcel Trudel, initiation à la
NOUVELLE-FRANCE, HRW, 1971, p. 204.

LA CONSTRUCTION DU PONT DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

Le 23 février 1724, devant le notaire Guillaume Barette, Pierre Lefebvre, un maître charpentier de La Prairie, convient avec le père d'Heu, s.j., délégué par les habitants de la Prairie, des « *marches Et Conventions* » pour la construction du pont sur la rivière de la Tortue; je vous présente des extraits du devis de menuiserie ¹²:

§ 1. « *led S^r Le feibvre promet Et Soblige de faire et parfaire a Ces fraix Et depent un pont public Sur La Riviere de la tortue a Lendroit ou Il a Esté marque par Le S^r René dupuy Comis a la grand voirie,*

§ 2. *lequel pont Sera fait du bois dont La teneur Ensuit premierem^t Tous Les poteaux Semeles appuis de poteaux Et Les grosses pieces quy se planteront En haut Sur Les poteaux Seront tous de Chesne blanc,*

Les poteaux semelles (de quatorze pouces de diamètre) correspondent aux « Lambourdes de cèdre » sur le croquis.

Les appuis de poteaux correspondent aux « Grosses poutres » sur le croquis.

« Les grosses pièces quy se planteront En haut Sur Les poteaux » sont plus difficiles à identifier. On peut aisément penser que l'on désigne ainsi, ici, la suprastructure des garde-fous et de leur poteaux de soutien.

Car ainsi, le texte aura précisé – cela semble son intention – que tout le pont, si ce n'est le cas échéant les chevilles ou les pitons, d'une part, et les pièces de travers « *du meillieur bois que led feivre pourra trouver a portée* » sera de chêne blanc.

§ 3. *Les pieces de traver Sur Lesquels ont passera Et quy Serviront de Chemin Seront du meillieur bois que led feivre pourra trouver a portée Et Seront Escaris du moins Sur une face afin que le dessus dud pont fait uny Et auront au moins quinze pied de long,*

Les pièces de travers correspondent aux « pieux de 15 pieds » sur le croquis et comprennent vraisemblablement les « pieux de 21 pieds » sur le croquis.

§ 4. *Les gardes foux Seront aussy de bon bois, Les poteaux auront pour Le moins quatorze pousse de diametre Les Semelles autant Et Les apuis presque autant Le tout bien Enchasse dans de bonnes mortoises Et arrêté avec de gros pitons de fer ou du moins de bonnes chevilles de bois de Chesne blanc*

« Les garde foux » correspondent aux « Garde-foux » sur le croquis. Les poteaux dont il est question ne sont pas spécifiés, mais ils désignent vraisemblablement les poteaux de soutien des garde-foux, que l'on voit sur le profil en travers et sur le profil en longueur du croquis. Les « apuis » correspondent eux, aux « Grosses poutres » sur le croquis. Enfin les gros pitons de fer ou du moins de bonnes chevilles de bois de chêne blanc correspondent aux « Chevilles de bois » sur le croquis.

§ 5. *Lequel dit S^r Le feivre promet Et Soblige de Rendre Led pont parfait Sur Lad^e riviere de La tortue Et achevé pour le plus tard au vingt Sixiesme de Juillet prochain de tel Sorte quil Sera loisible aud temps a toutes personne dy passer avec Leur harnois autant que Sera Leur besoin*

§ 6. *Comme aussy Led Le feivre promet Et Soblige de garantir Led pont pour un an Et Jour apres La perfection diceluy Selon La Coutume ordinaire En Sorte que Sil Est Emporté ou Endommagé par Les glaces ou autrement avant Led^e temps de lad^e garantie Il Sera tenu Comme Il promet Et Soblige de Le Refaire de nouveau a Ces fraix Et de pans*

§ 7. *Et outre moyennant La Somme de quatre Cens Livre monnaye de France que Led Reverand pere dheu Sengage de Luy payer Sur ce que les habitants Luy doivent donner Comme Ils En Sont convenus tous Ensemble*

§ 8. *Savoir deux cent Livre a fur Et a mesure que les ouvrages dud pont Se feront Et les deux Cent Livre Restant Luy Seront payés a la Toussain prochain ou plutot Sy faire Se peut*

§ 9. *fait Et passe aud Lieu de la prairie de la mag^{ne} maison de madame dumay En pnce des S^r Estienne detailly Et Jean francois dumay Tesmoins »*

*Plus la compagnie de Jesus
10 febre*

*Etienne Detailly François dumay
E. Barette*

Signatures du gérant des affaires de la Seigneurie de La Prairie de-la-Magdeleine, d'Heu de la compagnie de Jésus, du menuisier Pierre Lefebvre, des témoins : Étienne Deniau dit Détaillis, François Demers, et du notaire Guillaume Barette, numérisées du contrat du 23 février 1724, S.G.C.E.

Il est toujours intéressant de faire les liens entre les personnes présentes lors d'actes notariés ou autres documents. Ainsi à la lecture de ce contrat on peut noter :

- que *madame Dumay*, c'est Marie Josèphe Deniau, l'épouse de *Jean-François Demers*.
- que les parents de *Jean-François Demers* sont François Demers (un des deux témoins) et Jeanne Roinay (veuve d'Étienne Bisailon) la demi-sœur de Catherine Daubigeon, l'épouse de Pierre Ganier.
- que le notaire *Guillaume Barette*, l'époux de *Jeanne Gagné* est le gendre de mon ascendant *Pierre Ganier*.
- que le menuisier *Pierre Lefebvre* est le fils de Pierre Lefebvre et de Marguerite Gagné, la sœur de Pierre Ganier. *Pierre Lefebvre* est donc le neveu de Pierre Ganier comme le prouve sa signature, identique sur le devis de menuisier et sur l'acte de baptême de sa fille Anne Catherine. En effet, lorsque *Pierre Lefebvre* et son épouse, Marie Louise Brosseau, font baptiser leur fille Anne Catherine, le 17 janvier 1718, à La Prairie, le père présent signe ainsi :



Signature du menuisier
Pierre Lefebvre, numérisée du document de
l'acte de baptême de sa fille Anne Catherine,
le 17 janvier 1718, à La Prairie, S.G.C.E.

- que *Jacques Deniau dit Détaillis*, témoin, a épousé en 1718, Catherine Anne Bisailon, la petite fille de Pierre Ganier, la fille de Catherine Gagné et de Benoît Bisailon.

LE PONT CONSTRUIT

Qu'advint-il de ce pont tant réclamé par les habitants de la Tortue à La Prairie? Et bien il fut construit en 1724 et il remplit ses fonctions durant huit ans quand à ce moment il fut nécessaire de construire un nouveau pont ⁵.

Michelet a bien dit : « *l'histoire est d'abord toute géographique* » ⁵.

Bibliographie

- ¹ Gagné Robert, *Instrument de recherche sur Pierre Ganier fils de Pierre Gasnier et de Marguerite Rosée*, Association des familles Gagné et Bellavance, 1994, p. 8.
- ² Beaudry Charles, *La Borgnesse : une légende vivante*, Deux mille ans d'histoire, Le Reflet, Trans Mag, 2000, p. 10.
- ³ Lacroix Yvon, *Les origines de La Prairie*, (1667-1697), Cahiers d'histoire des jésuites, N°4, Bellarmin, 1981, p. 96-104.
- ⁴ Trudel Marcel, Histoire de la Nouvelle-France, Tome IV, *La Seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales*, (1663-1674), Fides, 1997, p. 391.
- ⁵ Lavallée Louis, *LA PRAIRIE EN NOUVELLE-FRANCE. 1647-1760*, Étude d'histoire sociale, Mc-Gill-Queen's University Press, 1993, p. 167 – 170.
- ⁶ *Procès-verbaux des grands voyers*, 9 août 1708, Société de généalogie des Cantons de l'Est (S.G.C.E.)
- ⁷ Barette Guillaume, *Assemblée des habitants de La Prairie*, 25 janvier 1722, S.G.C.E.
- ⁸ Raimbault Pierre, *Assemblée des habitants de La Prairie*, 10 août 1722, S.G.C.E.
- ⁹ *Ordonnance de l'intendant Michel Bégon*, 17 janvier 1723, S.G.C.E.
- ¹⁰ Barette Guillaume, *Assemblée des habitants de La Prairie*, 25 août 1723, S.G.C.E.
- ¹¹ Trudel Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, histoire et institutions, HRW, 1971, p. 204-206.
- ¹² Barette Guillaume, *Marché entre les jésuites et Pierre Lefebvre*, 23 février 1724, S.G.C.E.

Remerciements

Merci à monsieur Gilbert Beaulieu de la Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine, madame Muguette Toupin, monsieur Frédéric Brochu, archiviste, tous deux membres de la Société de généalogie des Cantons de l'Est, sans oublier, Jean Gagné, mon frère, pour sa contribution à la correspondance croquis – devis de menuiserie.

Connolly vs Woolrich, un procès qui fait tout un boucan à Montréal!

Les mariages à l'indienne.

Par Pierre Connolly # 2795

William Connolly est né à Lachine en 1787, fils d'un immigrant irlandais du nom de John Connolly. William est le personnage central de la saga que nous allons raconter ici. Disons tout de suite que, curieusement, ce William Connolly est bel et bien parent avec moi, mais pas du tout de la façon à laquelle on penserait spontanément. Son père John Connolly avait épousé Louise Gamelin, fille d'une riche famille de commerçants de fourrures de Montréal, soit celle de Pierre-Joseph Gamelin et de Marie-Louise Delorimier. Or mon propre aïeul Edward Connolly a aussi marié une Gamelin, Marie pour être plus précis, qui était la cousine de Louise. Donc, William et moi sommes de parenté collatérale, par la famille Gamelin. Sinon, aucune parenté entre nous par les ancêtres Connolly!

En 1801, donc, notre William n'a pas encore célébré ses quatorze ans qu'il s'engage pour la Compagnie du Nord-Ouest, (que nous désignerons ci-après par le sigle CNO) et part pour l'Ouest canadien. C'est un aventurier, un vrai de vrai, qui n'a peur de rien. On le retrouve à la Rivière au Rat (district de l'Athabaska, voir carte) en 1803, à toutes fins pratiques en charge du poste de traite local de la CNO : il n'a que 15 ans! Les canadiens appellent ces directeurs de postes « bourgeois », les anglais les nomment « Factor ». Vu son jeune âge, il a de la difficulté à se faire écouter des hommes qui sont tous plus vieux que lui, d'autant qu'il est encore « garçon ».



Il trouve donc sans difficulté une fille de chef indien Cri qui lui plaît. Selon la coutume de ces contrées, il offre quelques présents au père, et lui demande la main de sa fille; le père consulte sa fille et accepte. William est donc marié à cette fille, nommée Suzanne, qui cohabitera avec lui durant précisément 28 ans et lui donnera sept enfants, dont quelques uns, même, connaîtront une certaine notoriété.

Comme William a souvent à se déplacer, transféré qu'il est de poste en poste, Suzanne et la famille le suivent. La situation de William n'a alors absolument rien de bien particulier : c'est le lot de la plupart des hommes des « pays d'en haut », qu'ils soient bourgeois ou simples employés. Plusieurs grands patrons, ceux que l'on désignait du nom de Chief Factors à la CNO, sont dans la même situation. Il semble que tous ces gens se considéraient mariés comme s'ils l'eussent été par chez eux devant le prêtre ou le ministre. On s'appelait « mari de Suzanne », « femme de Connolly » et le reste, comme partout ailleurs. Et la fidélité au conjoint était de rigueur pour tout le monde.

En 1813, William descend des pays d'en haut, accompagné de son fils aîné, John, qu'il amène avec lui pour le laisser à l'école quelques années afin de le faire instruire. De passage chez sa sœur, à Québec, William, qui s'est toujours dit « bon catholique », en profite pour conduire John à l'église et le faire baptiser, en présence de sa sœur Louise Aylwin, et de Louis Delamarre, l'époux de son autre sœur Amélia. Voici en quels termes un peu curieux le curé rédige l'acte de baptême de John :

« Le deux avril, mil huit cent treize, nous, curé de Québec, soussigné, avons baptisé Jean, né dans le Haut-Canada, âgé de huit ans, et dont les parents légitimes nous sont inconnus. Parrain, Louis DeLamar; Marraine, Louise Aylwin, qui ont signé. »

(Signé) Louise Aylwin, Louis Delamar, William Connolly, H. Connolly.»

En d'autres termes, le curé ne se « mouille » pas quant à la légitimité de John : le père de l'enfant est pourtant présent (il signe l'acte), la mère n'y est pas, et c'est une sauvagesse... Sont-ils légitimement mariés? Le curé ne se prononce pas!

William retourne dans les pays d'en haut à la fin de l'été, et il y retrouve sa Suzanne et les autres enfants. Il continue à y travailler à l'emploi de la CNO, pour laquelle il occupe des fonctions de plus en plus importantes. En 1821, la CNO entreprend de se fusionner avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson (désignée ci-après comme la CBH) et Connolly occupe alors le poste de Chief Factor, c'est à dire le poste le plus élevé de la hiérarchie; si bien que lorsque la fusion se complète finalement en 1825, il devient un des associés et co-actionnaire de la CBH. Ses affaires vont fort bien.

A peine quelques années plus tard, soit en 1828, sa fille Amelia épouse un autre associé de la CBH, un nommé James Douglas, qui sera désigné peu après gouverneur de la Colombie Britannique.

A l'âge de 44 ans, William considère que sa fortune est faite, et que son temps dans l'Ouest est terminé. Il plie bagages, et, avec femme et enfants, il rentre à Montréal, s'établissant d'abord à St-Eustache. A l'automne qui suit son arrivée, en bon catholique, il s'occupe de faire baptiser ses deux plus jeunes, Marie et Marguerite, par M. le curé de St-Eustache. Celui-ci connaît à peine cette famille nouvellement arrivée dans sa paroisse, et se méfie. Il interroge longuement William sur sa vie passée avec Suzanne, surtout pour savoir s'ils ont été fidèles l'un à l'autre. Plus tard, il dira à ce propos « je l'ai questionné, parce que j'avais des doutes sur la question de leur mariage, et c'était pour me satisfaire de la légitimité de leur mariage ». Et puis, comme il ne semble pas y avoir de problème de ce côté-là, le curé procède aux baptêmes par l'entremise de son vicaire; et voici comment est rédigé l'acte de baptême de Marie :

« Le seize décembre mil huit cent trente-un, par nous vicaire soussigné, a été baptisée Marie, âgée de quatre ans six mois, fille de Guillaume Connolly, et de Suzanne, sauvagesse descendue des pays hauts, demeurant actuellement en cette paroisse. Parrain, Allan MacDonnell, soussigné, marraine, demoiselle Henriette McGallis, soussignés; le père a signé avec nous. »

Et pourtant...

Pendant que Suzanne réside à St-Eustache avec les enfants et qu'elle tâche de s'acclimater à une vie qu'elle n'a jamais connue auparavant, William commence à fréquenter, en cachette d'abord, puis tout à fait ouvertement, sa cousine Julia Woolrich, à qui il aurait, selon certaines langues, laissé entrevoir un mariage futur dès son passage en 1813. Et les choses vont rondement; en quelques mois à peine on en est au mariage! M. le Curé de l'Assomption, où habite la famille Woolrich, refuse d'abord de bénir ce mariage, dans le doute qu'il se retrouve à cause de la longue relation de William avec Suzanne. L'affaire fait bruit; mais William ne recule devant rien comme d'habitude, et il en appelle à Mgr Lartigue, Évêque auxiliaire de Montréal, qui finit par prononcer que William est libre, n'ayant pas été uni à Suzanne par un mariage religieux valide.

C'est un ami de William et Suzanne, Joseph Larocque, qui apprend à cette dernière que William va épouser sa cousine Julia. Suzanne grogne, en disant simplement « elle n'aura que mes restants »; mais rien de plus. Et le mariage se célèbre à l'Assomption le 16 mai 1832, après due dispense pour consanguinité. On ne connaît pas la teneur exacte des discussions qui ont eu lieu entre William et Suzanne suite à ce mariage, mais on sait que Suzanne, à l'été de 1840, finit par retourner à Saint-Boniface, au Manitoba. En réalité, tel n'était pas le

projet initial de Suzanne! Elle avait prévu se rendre en Colombie-Britannique, chez sa fille Amélia. Celle-ci vivait grand train depuis que son mari, Lord Douglas avait été nommé gouverneur de la province et qu'il avait été ennobli par la couronne britannique; Amélia était par le fait même devenue Lady Amelia. Tel était donc le projet de Suzanne, de se rendre chez Amélia. En passant par la Rivière-Rouge, au Manitoba, elle s'arrêta chez les sœurs grises qui venaient tout juste d'y ouvrir un couvent. Suzanne et les filles finirent par y rester, tant et si bien que la plus jeune, Marguerite, se fit elle-même religieuse. Quand aux garçons, ils sont restés à Montréal avec leur père. William assumera tous les frais de la pension de Suzanne et des filles chez les Religieuses.

L'histoire serait déjà fort peu banale si elle se terminait ici, mais on n'a pourtant encore rien dit du meilleur!

William et Julia mènent une vie pas plus heureuse qu'il ne le faut durant plusieurs années. En effet, la CBH éprouvant des problèmes importants de rentabilité à son poste de traite de Tadoussac, elle supplie William d'aller y passer quelques années pour y remettre de l'ordre. William, on l'a dit, jouit d'une réputation extrêmement enviable au sein de la CBH comme homme habile à rentabiliser les postes de traite en difficulté. Il accepte, et s'y installe avec Julia. Mais Julia est de nature malade et fragile; l'air humide et salin ne lui va pas; de plus, elle s'ennuie de la « grande ville » à en mourir. Elle s'en plaint, mais William est un homme dur, et il tient bon. Après huit années passées à Tadoussac, un jour où William demandait encore un congé de dernière minute pour conduire Julia à Montréal, son supérieur Simpson, mécontent de ce qu'il y avait droit, proposa au comité de Londres de le forcer à se retirer en lui demandant de choisir entre une affectation au fort Albany, en Ontario, et un congé de deux ans au terme duquel il prendrait sa retraite. Le gouverneur savait bien que Julia ne laisserait pas son mari partir si loin de Montréal. William se retira donc le premier juin 1843 et retourna à Montréal, où Julia et lui menèrent « grosse vie ».

En 1844, William fait un testament, par lequel il cède tout ce qu'il possède en exclusivité à Julia, qu'il institue sa légataire universelle. Et ce n'est pas peu; jugez plutôt par vous-mêmes à partir de cette liste des biens constituant la succession :

«Sundry shares of bank stocks and other stocks, the sum of five thousand nine hundred and fifty pounds; one eighty-fifth share in the profits of the Hudson Bay Company for outfits in the years eighteen hundred and forty-five, eighteen hundred and forty-six, eighteen hundred and forty-seven, eighteen hundred and forty-eight, and eighteen hundred and forty-nine; a farm in the Quebec suburbs of the city of Montreal, containing fifty-three arpents of land, with a house and constructions thereon erected; a lot of land in Papineau Square, in the said city of Montreal; twelve hundred acres of land in Hemmingford, in the District of Beauharnois, with a grist and saw mill thereon erected; two hundred acres of land in the township of Shefford, in the District of Bedford; six houses in Kingston, in Upper Canada; twenty-five hundred acres of land in several parts of Upper Canada; household furniture, plate and plated-ware; horses and carriages.»

William meurt en juin de 1848, laissant Julia avec deux jeunes enfants (voir photo). On comprend que Julia prend possession de l'héritage, à savoir de tous les biens énumérés ci-haut, en héritage de William.



Julia et ses deux jeunes enfants

En 1861, Julia fait son testament à son tour: elle a déjà perdu sa fille en bas âge, et donc il ne lui reste que son fils William Allen. Son testament est très compliqué, d'autant qu'elle le modifie par deux codicilles subséquents. De plus, comme c'est la façon de faire à la mode dans les familles anglaises, Julia constitue une fiducie, pour laquelle elle nomme des administrateurs en tâchant de prévoir ce qui doit se passer si l'un ou l'autre décède ou se désiste et le reste : rien de simple, quoi. Elle cède l'essentiel de sa fortune à son fils, après avoir fait une multitude de petits legs à celui-ci et celui-là, dont ses sœurs et beau-frères, cousins, cousines, Suzanne la première femme de son défunt mari, et le reste. Parmi les enfants du lit de Suzanne et William, deux seulement reçoivent un petit leg : Henry, qui travaille pour la CBH à Fort Chimo, et William Jr qui habite la région de Chicoutimi à cette époque; ce sont les garçons que Julia a connus puisque c'est William qui les a élevés comme on a déjà mentionné. Du côté des filles, Marie est dans l'ouest avec sa mère Suzanne, Marguerite est chez les religieuses depuis 1848, et Amélia n'as pas besoin qu'on s'occupe d'elle depuis que son mari, Lord Douglas, est gouverneur de la Colombie Britannique. Il reste John, l'aîné des enfants. En fait, Julia ne l'a presque pas connu, puisqu'il était déjà marié quand elle et William se sont mariés. John a marié Margaret Burrell dès 1825, et il est installé à Melbourne, dans les Cantons de l'est. C'est lui qui va entrer en scène, maintenant!

A la mort de son père en 1848, John a vu le copieux héritage de ce dernier lui filer entre les doigts sans qu'il ne lui en revienne un seul sou! En 1862, donc, John inscrit une requête en cour supérieure par laquelle il réclame de Julia le un douzième des biens que son défunt père William Connolly a laissés. Pourquoi le un douzième? C'est qu'en vertu de la common law britannique en vigueur à l'époque, William ayant eu deux femmes, son héritage doit être divisé à parts égales entre les deux familles. Et dans la famille de John, il reste six enfants vivants, à se partager l'héritage paternel à parts égales, Suzanne étant décédée cette même année; le un sixième de la moitié fait donc le un douzième du tout.

Toute la valeur de la cause de John repose donc, on le comprend, sur la validité et l'acceptabilité du mariage de William avec Suzanne, mariage à l'indienne selon les us de son époque : si William et Suzanne ne sont pas unis légitimement, alors John n'est pas un descendant légitime de William et ne peut donc réclamer quelque part que ce soit de son héritage. C'était la toute première fois qu'un tribunal civil avait à se prononcer sur la validité d'un tel mariage; et, croyez-moi, la chose ne fut pas débattue à la légère. Il suffit de lire les dizaines et les dizaines de pages des jugements de cour, puisqu'il y eut appel, pour voir comment les tribunaux se sont alors donné la peine de remonter, parfois à l'époque romaine au plan civil, et parfois au Concile de Trente au plan religieux pour tâcher d'établir la validité du mariage.

Le premier procès débuta en 1865, Julia décédant alors que les procédures s'étiraient à n'en plus finir. La pauvre est-elle morte de chagrin, on ne le saura jamais, mais on peut se faire une idée personnelle sur le sujet. Toujours que l'argumentation présentée au procès est la suivante : John réclame le un douzième des biens de William, on l'a vu. Julia, puis ses fiduciaires en son nom après son décès, prétendent que John n'a aucun droit aux biens de William, ce dernier n'étant pas marié à Suzanne, et étant marié à Julia; et par conséquent John est au mieux un fils illégitime de William ce qui ne lui donne aucun accès aux biens de son père en droit britannique. De son côté, bien entendu, John argue que son père et sa mère étaient valablement mariés « according to the law of the land ».

Les avocats des deux parties font comparaître une multitude de témoins, qu'ils interrogent sur la façon dont se faisaient les mariages dans les pays d'en haut à cette époque, sur la polygamie dont on a dit parfois qu'elle s'y pratiquait, et sur la fidélité des conjoints entre eux. La lecture des plaidoiries est fort instructive. On constate que la plupart des gens qui se retrouvaient dans ces contrées étaient mariés à l'indienne. On constate également que la polygamie ne s'y pratiquait presque jamais, comme nous l'avons mentionné plus haut et que les conjoints étaient habituellement fidèles l'un à l'autre. De très nombreux témoignages de compagnons de William appuient ces dires, même si, du côté de la défense, certains ont

essayé d'insinuer le contraire plus ou moins malhabilement. Pour le plaisir des lecteurs, nous citerons ici quelques extraits des interrogatoires des témoins, que nous tirons du texte du jugement du juge Monk :

The first witness to whose evidence I shall refer, is that of Amable Dupras. In answer to the question as to the custom of the Cree country, he says: «La façon de ce pays est que, lorsqu'on avait «envie d'avoir une femme», on allait demander au père s'il voulait nous la donner, et si le père donnait sa fille, on allait leur acheter quelque chose par reconnaissance. Ordinairement, c'était la façon du pays de donner un présent au père de la fille donnée en mariage. Ce n'était pas loisible d'avoir plus d'une femme. Un homme qui était marié comme cela était regardé comme étant bien marié, et le mariage était regardé comme les mariages d'ici; et dans le mariage, des noces se faisaient comme dans le mariage et les noces d'ici. Des Canadiens se mariaient et faisaient des noces là comme ailleurs. C'était impossible de se marier autrement, parce qu'il n'y avait pas de prêtres ni ministres dans le pays à ce temps-là. J'ai souvent vu faire des mariages dans ce pays, et je parle de cette coutume avec connaissance. J'ai été souvent moi-même à des noces.»

Another witness of great experience and intelligence, Pierre Marois, thus deposes: «Un homme par là ne pouvait pas prendre plus qu'une femme, et nous regardions cette union comme l'union de mari et femme par ici, et union aussi sacrée. J'ai été marié là moi-même à la façon du pays. J'ai vécu vingt-trois ans avec elle, et elle est morte il y a huit ans passées. Quand on voulait se marier dans le Nord-Ouest, il fallait demander au père et à la mère la fille qu'on voulait avoir, et s'ils consentaient, on demandait après au bourgeois la permission de se marier, et c'était là toute la cérémonie; et après cela, nous nous considérions comme mari et femme légitimes comme ici, comme si nous étions mariés à l'église.»

Alex. Robertson, witness for Plaintiff, says: «I saw the late William Connolly for the first time in 1815 or 1816, at Cumberland House, in the North-West Territory. He was then in the employ of the North-West Company. I entered the service of the Hudson Bay in 1812, and during my service of thirty-six years, I saw the said William Connolly very often at different posts in the North-West territory, at which time there were no priests or ministers there. I often saw Suzanne at his house, at the different posts, and he introduced her to me as Mrs Connolly. She passed and was universally acknowledged as his wife at the different posts where I met her. She was called Mrs Connolly, and her children by William Connolly were always acknowledged in public as the lawful issue of their marriage. There were plenty of white people there connected with the company, and they all live inside the fort, in the Company's Houses, and I heard them and their wives, white and Indian, and their servants, call Suzanne Mrs. William Connolly.

Dans un texte serré de trente sept pages daté du 9 juillet 1867, le Juge Monk rend jugement en se basant sur les affirmations suivantes (la traduction est mienne) :

1° Bien que la validité de la charte de la CBH soit douteuse, il reste que même si elle était valide, les limites de son territoire ne s'étendaient pas vers l'ouest au delà des eaux navigables des rivières s'écoulant dans la Baie d'Hudson.

2° La Common law s'appliquant sur le territoire de la CBH ne pouvait pas s'appliquer aux aborigènes qui occupaient conjointement avec elle ces territoires; ni ne pouvait-elle subroger, même à l'intérieur des limites de la Charte de la CBH, les lois, usages et coutumes des aborigènes.

3° Aucune autre partie de la Common law anglaise introduite par la Charte du Roi Charles ne concerne le territoire de la CBH

4° La loi anglaise n'a pas été introduite dans les territoires du Nord-Ouest par la cession à l'Angleterre par la France, ni par les proclamations royales subséquentes.

5° Ni les décrets du Concile de Trente, ni les ordonnances des rois de France, ni le British Marriage Act, n'avaient force de loi à la Rivière-au-Rat ou dans quelque partie des Territoires du Nord-Ouest, en 1803.

6° Un mariage contracté là où il n'y a ni prêtre, ni magistrat, ni autorité civile ou religieuse, ni registre officiel, peut être démontré par preuve orale, et l'admission des faits par les parties concernées, combinée à une longue cohabitation reconnue publiquement en constitueront la meilleure évidence.

7° Un tel mariage, bien qu'il ne soit pas accompagné d'une cérémonie religieuse ou civile, est valide, même s'il semble que la polygamie et le divorce, ou la répudiation à volonté, peuvent prévaloir chez les Indiens Cris qui sont des païens.

8° Un mariage à l'indienne entre un chrétien et une femme de cette nation ou tribu est valide, malgré l'existence présumée de la polygamie et du divorce à volonté, qui ne constituent en rien un obstacle à la reconnaissance par nos tribunaux d'un mariage contracté selon les us et coutumes du pays.

9° Un chrétien qui épouse une aborigène selon les usages en cours chez elle, ne peut prétendre dans le Bas-Canada à un droit au divorce ou à la répudiation, même s'il semble qu'il aurait pu le faire au pays des Cris.

10° Un mariage à l'indienne conclu selon les usages en cours au pays des Cris, suivi d'une longue cohabitation de renommée publique, ainsi que le fait d'élever une famille nombreuse, suffisent à faire reconnaître un tel mariage comme valide par nos tribunaux.

11° Connolly n'a jamais perdu son domicile de naissance, ni n'en a-t-il jamais acquis un nouveau en territoire indien.

12° Dans ces circonstances, une communauté de biens existe entre lui et sa femme indienne, ou squaw, concernant tous les biens de Connolly assujettis aux lois du Bas-Canada.

On indiquera simplement que chacun de ces points fait l'objet d'un traitement détaillé à l'intérieur du jugement du tribunal. En foi de quoi le juge Monk prononce donc que :

« the Court doth condemn Defendants (Julia) par reprise d'instance, in their said names and capacities, to abandon and give up the said one-twelfth part of said property, and to restore it to Plaintiff (John), and it is further ordered that Defendants par reprise d'instance do make and render to Plaintiff, within three months from the date of the service upon them of the present judgment, an account of the fruits et revenus derived from the said property, during the unlawful enjoyment thereof by Defendant, Julia Woolrich, otherwise called Mrs. William Connolly, and by themselves, the present Defendants, par reprise d'instance. »

En clair, les fiduciaires de Julia doivent remettre à John dans les trois mois le douzième de l'héritage de son père, en plus de rendre compte des revenus qu'ils ont tiré de cette part durant la période où ils en ont joui illégalement. On comprend que devant pareille rebuffade, les fiduciaires en question interjetent appel; l'appel sera entendu devant la cour du banc de la reine.

Jusque là, les procédures avaient duré cinq ans, soit de 1862 à 1867. John a maintenant 62 ans; sans doute n'est-il pas sans songer à ses neuf enfants qui profiteront éventuellement des retombées positives de ces procédures. Du côté de Julia, il ne reste plus, vivant, que son fils William Allen, malade lui-même, et dont Julia doutait elle-même, lors de la rédaction de son testament, qu'il ne se rendit jamais à l'âge adulte. Il est clair, comme le dira un des juges de la cour d'appel, que ce sont les membres de la famille de Julia qui encouragent les fiduciaires de celle-ci à poursuivre les procédures.

La cour du banc de la reine, constituée de cinq juges, finit par rendre son jugement en septembre 1869 : le jugement de la cour supérieure est maintenu. La cour résume son jugement comme suit :

Jugé: Qu'un mariage contracté dans le Nord-Ouest, entre un Canadien catholique et une femme sauvage infidèle, suivant les usages des sauvages, en obtenant, par des présents, le consentement du père et la cession de sa fille, dans un temps où il n'y avait ni ministres, ni prêtres, ni magistrats, est valide, et la reconnaissance de leur

mariage, par les époux, et leur cohabitation pendant vingt-huit années, et leur possession d'état de mari et de femme dans le public, constitue la preuve de ce mariage, et de la légitimité des enfants qui en sont issus, et que, si le mari, qui avait son domicile dans le Bas-Canada, conserve, pendant les vingt-huit années de sa résidence dans le Nord-Ouest, l'intention de revenir résider dans le Bas-Canada, et y revient résider, il est présumé avoir conservé son domicile dans cette province, et, comme conséquence, il y a communauté légale de biens entre les époux, et qu'un second mariage contracté par le mari, après son retour dans le Bas-Canada, durant la vie de la première femme, est nul, quoiqu'il soit établi que, dans le Nord-Ouest, suivant les usages des sauvages, le mari peut, en certains cas, répudier sa femme, et que le second mariage ne peut être rendu valide par aucun acquiescement que la première femme aurait pu y donner, et que les enfants de la première femme peuvent, après le décès de leur mère, réclamer leur part dans la communauté de biens qui a existé entre elle et leur père.

Le jugement est rendu à l'unanimité des cinq juges sauf un, l'honorable Juge Loranger, qui inscrit sa dissidence dans les termes suivants (résumé) :

Je diffère de la majorité des membres du tribunal qui va le (jugement de la cour supérieure) confirmer, et je fonde mon dissentiment sur les propositions suivantes, qui sont le résumé de mon opinion trop longuement exprimée peut-être, mais à laquelle je me suis cru obligé de donner cette forme pour rendre justice aux parties. Pour obtenir gain de cause, l'intimé (John) devait prouver sa filiation légitime d'enfant de Connolly et de Suzanne. Il devait d'abord prouver sa naissance légitime, et le mariage de ses parents. Aux termes du droit commun, il devait rapporter son acte de naissance, établissant sa légitimité, et l'acte de mariage de ses parents. Il n'a produit ni l'un ni l'autre. Son acte de naissance n'établit ni sa filiation ni sa légitimité, et il n'existe pas d'acte de mariage de ses parents. Il pouvait suppléer à son acte de naissance légitime par la possession d'état, et à l'acte de mariage par la preuve matérielle d'un mariage célébré suivant les formes voulues par la loi, ou la coutume du lieu où a commencé leur cohabitation, si cette loi, ou cette coutume, reconnaissait le mariage avec ses deux caractères essentiels d'unité et d'indissolubilité, ou encore, par la possession de tel de la part de Connolly et de Suzanne comme mari et femme légitimes. Par rapport au mariage, il est prouvé que la coutume indienne qu'il invoque, ne reconnaît pas le mariage avec ces deux caractères, c'est-à-dire que la polygamie y est en usage. Il n'a pas prouvé le fait matériel du mariage, par l'accomplissement des formes usitées par cette coutume. Il n'a pas non plus prouvé la possession d'état, de la part de Connolly et de Suzanne; il n'a pas prouvé sa possession d'état d'enfant légitime. La preuve établit, au contraire, sa qualité de bâtard. Il n'a donc pas détruit l'autorité du mariage de l'Appelante, qui doit être maintenu.

Deux autres juges du banc, à savoir le juge Badgley et le juge MacKay, demandent à inscrire leurs commentaires personnels au jugement, bien qu'ils soient en accord avec l'ensemble du jugement. Par ailleurs, un autre malheur s'est produit durant cette seconde partie des procédures : William Allen, le fils de Julia et William, est décédé durant l'audition de l'appel. Malgré tout, les fiduciaires en appellent, encore une fois, au Conseil Privé de Londres, qui constitue à l'époque le dernier recours disponible, la Cour Suprême n'ayant pas encore été instituée.

Malheureusement pour nous, tout ce que l'on sait c'est que les parties se sont entendues et ont réglé avant l'audition de la cause au Conseil Privé. Comme c'est souvent le cas pour les ententes hors cours, les détails n'ont pas été rendus publics, et donc notre curiosité doit rester sur son appétit. Sauf...

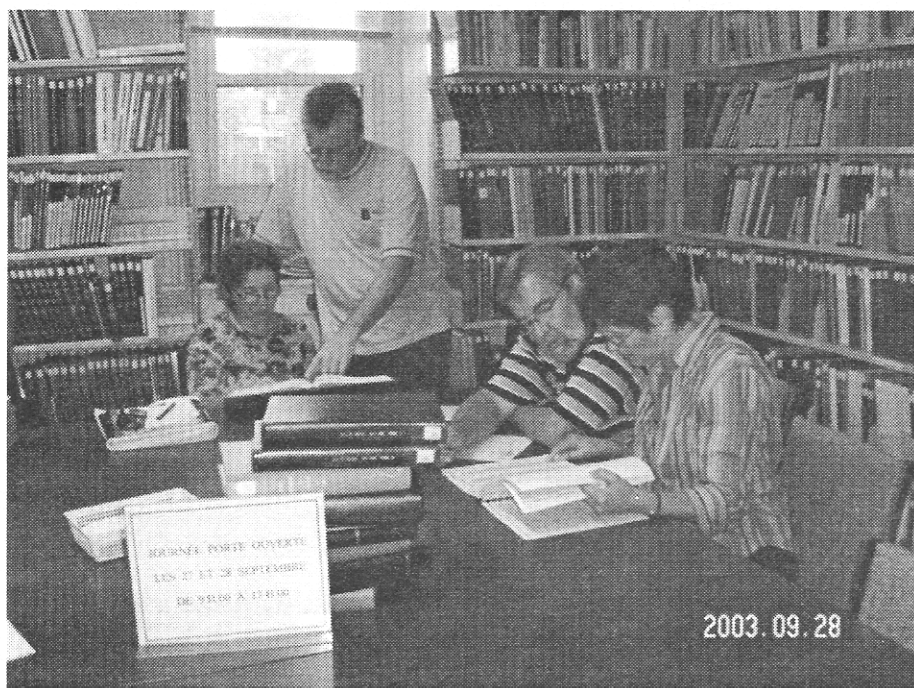
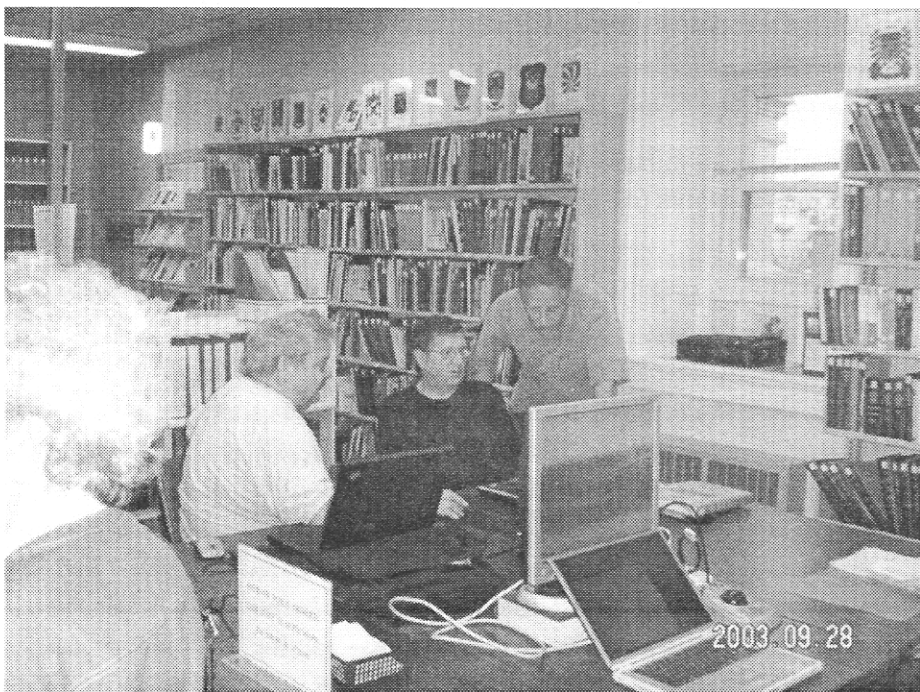
Oui, sauf que l'on doit constater que nos tribunaux ont soutenu jusqu'à la fin la validité des mariages dûment contractés « à l'indienne ». La chose n'est pas sans intérêt pour bien des familles, ainsi que pour tous les métis de l'ouest canadien, qui échappent ainsi à l'illégitimité légale.

Références :

1. DBC, vol 1 p. 222
2. Connolly vs Woolrich and Johnson et AL, (1867), 17 R.J.R.Q. 75
3. Johnstone et AL. Vs Connolly, (1869), 17 R.J.R.Q. 266
4. Peter Woolrich, Julia Woolrich's will

Journées "portes ouvertes" les 27 et 28 septembre derniers

Un succès!



34 personnes le samedi et 36 le dimanche dont 2 ont pris leur carte de membre et tous ceux qui sont venus ont bien apprécié.

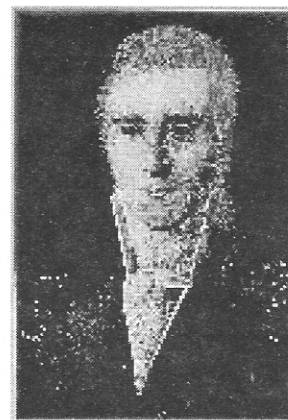
Laurent Quetton de Saint-Georges, Un ancêtre français devenu prospère dans le Haut-Canada

par Georgine Wood (646)

(Extrait du livre de Georgine Wood disponible à notre bibliothèque)

Laurent Quetton de Saint-George, baptisé Laurent Quet même si sa famille s'appelait aussi Quetton, adopta le nom de Saint-George en Angleterre en 1796 et signa Quetton Saint-George jusqu'à son retour en France en 1815, après quoi il signa Quetton de St Georges.

Laurent Quetton était marchand et propriétaire foncier, né le 4 juin 1771 à Verargues, près de Montpellier (France), fils de Jean Quet et d'une prénommée Catherine. De sa «liaison» avec Marguerite Vallière de Saint-Réal, vers 1800, fille d'un forgeron de Windham (Ontario), au nord d'York (Toronto) et sœur du juge Vallière de Saint-Réal, il eut une fille, Marie-Antoinette Aurez Quetton de St George. Il eut aussi un fils illégitime nommé comme son père Laurent Aurez Quetton de St George. En mai 1819, il épousa Adèle de Barbeyrac de Saint-Maurice en France. De ce mariage il eut un fils, Henri, né le 15 mars 1820



Laurent Quetton
Peinture à l'huile, 1813

Laurent Quetton décède le 8 juin 1821 à Orléans (France).

Ce fut à cause de la Révolution française que Laurent Quet entreprit l'odyssée au terme de laquelle il allait devenir Quetton de St George. En 1789, il faisait son apprentissage de marchand, mais sa famille était si attachée à l'Église catholique et à la monarchie que le tourbillon des événements ne tarda pas à l'emporter. La révolution comptait dans la région de l'Hérault toutes sortes d'adversaires bien résolus, mais un nombre relativement restreint d'habitants, dont les frères Quet, choisirent ou furent forcés d'émigrer. Son père et un de ses frères ayant été emprisonnés, Laurent et un autre de ses frères, Étienne, décidèrent en octobre 1791 de partir en exil. Passés en Rhénanie, ils rejoignirent la légion de Mirabeau comme volontaires en décembre et combattirent dans le Brisgau et en Alsace. Étienne fut tué en décembre 1793. L'année suivante et dans les premiers mois de 1795, Laurent servit en Hollande comme volontaire dans la légion de Béon; en mars, il entra dans l'armée royaliste de Bretagne à titre de sous-lieutenant d'un régiment de cavalerie. Tout comme Joseph Geneviève de Puisaye, il était de la force d'invasion qui, en juin 1795, fit une malheureuse tentative de débarquement à la baie de Québeron, dans le sud-ouest de la Bretagne. Ayant échappé à la capture et à une exécution presque certaine, Laurent Quet retourna en Angleterre. Quantités de nobles n'échappent au peloton d'exécution qu'en abandonnant famille et patrie. Les royalistes s'exilent car le règne de la Terreur est commencé.

Donc en Angleterre, comme l'attesta plus tard le comte de Chalus, Quet et plusieurs autres royalistes adoptèrent de nouveaux noms «pour soustraire leurs familles du Gloire de la république». Il choisit St George, dit-on, parce qu'il était arrivé en Angleterre la première fois le jour de la fête de ce saint. Le 1^{er} avril 1796, il fut promu major avec le grade effectif de lieutenant-colonel dans l'infanterie royaliste. Probablement en juin 1796, mais peut-être en 1798, il devient chevalier de Saint-Louis.

Le sort des royalistes émigrés en Angleterre faisait l'objet de discussions de plus en plus nombreuses, et plusieurs solutions étaient avancées. Celle de Puisaye, entre autres, fut acceptée: il s'agissait d'aller fonder une colonie de militaires français dans le Haut-Canada, projet pour lequel il obtint une concession foncière des autorités britanniques à Windham au nord de la ville de York récemment créée et rassembla plusieurs personnes. On aurait peine à imaginer des gens moins bien préparés à cultiver la terre dans une région aussi isolée. Le groupe de Joseph-Geneviève de Puisaye comprenait entre autres le maréchal de

camp René-Augustin de Chalus, comte de Chalus, le colonel Jean-Louis de Chalus, vicomte de Chalus, le colonel Jean-Baptiste Coster, dit Coster de Saint-Victor, le colonel Jean de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, et le lieutenant-colonel Laurent Quetton St George. La plupart étaient des anciens officiers de l'armée bretonne. Quand le gros du groupe composé de Quetton et treize autres anciens soldats français atteignit Kingston à la fin du mois d'octobre, sa destination finale dans le Haut-Canada était encore un mystère. Les réfugiés voulaient s'installer à l'écart du reste de la population francophone. Comme l'expliquait William Windham, secrétaire d'état à la Guerre, ils se jugeaient «d'une qualité supérieure à la masse indistincte des émigrants et, comme ils se connaiss(aient) dans une certaine mesure, ils souhait(aient) ne pas se mêler à ceux dont ils ne connaiss(aient) pas les principes avec autant de certitude et dont la conduite future pourrait attirer le blâme sur la colonie».

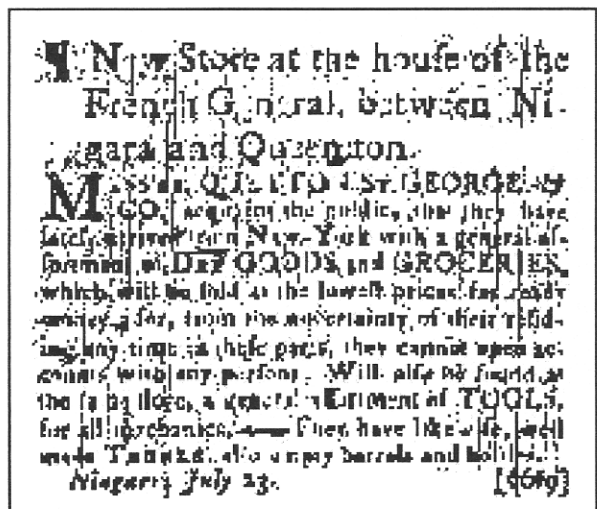
À New York, Puisaye donna à Quetton St George de l'argent pour acheter des marchandises destinées à un magasin que le lieutenant-colonel était en train d'ouvrir avec le capitaine Ambroise de Farcy dans la maison de ferme de Puisaye, près de Niagara.

Pour sa part, Quetton de St George obtint 400 acres de terre dans les cantons de Markham et de Vaughan (Haut-Canada). Il commença à les défricher, mais il comprit bientôt que la fortune serait lente à venir par la seule culture du sol.

Parmi les 14 officiers qui partaient, St George était l'un des plus jeunes et des moins bien nés. Il était également le seul qui allait réussir dans le Nouveau Monde. Le groupe arriva à Québec dans les derniers mois de 1798; au début du printemps suivant, St George se mit en route pour l'établissement de Windham avec quelques-uns de ses compagnons. Pendant deux ou trois ans, il fit la traite des fourrures avec les Indiens des environs. Il établit plusieurs comptoirs, dont l'un à Orillia, sur les bords du lac Couchiching, et un autre entre Niagara et Queenton. Quetton de St George forma une société commerciale avec un de ses compatriotes, Ambroise Farcy.

Sa minutie coutumière apparaît dans un épais carnet où il notait le vocabulaire des Mississagués. Il faisait apparemment de la traite dans la région du lac Simcoe. Son existence était celle difficile, d'un nomade mais elle lui permit d'établir des liens avec certains des principaux marchands de fourrures d'Amérique du Nord, dont John Jacob Astor, de New York, ainsi que la Mc Tavish, Mc Gillivray and Company et la James and Andrew Mc Gill and Company, de Montréal.

Quand Puisaye projeta de retourner en Angleterre en 1802, St George et un autre officier, Ambroise de Farcy, décidèrent d'ouvrir un magasin dans sa maison, près de Niagara (Niagara-on-the-Lake). Puisaye se vanterait un jour d'avoir permis à St George de se lancer plus avant dans le commerce, mais c'était beaucoup surestimer son rôle dans la carrière proprement commerciale de son compatriote. Dès la fin de juillet, St George et Farcy annonçaient leurs marchandises.



(Traduction:

Niagara Herald 1^{er} août 1802

Nouveau magasin dans la maison du Général Français, entre Niagara et Queenton

Messieurs Quetton St. George & Co. informent le public qu'ils sont récemment arrivés de New York avec un assortiment général de marchandises sèches et épiceries, lesquelles seront vendues au prix le plus bas pour de l'argent comptant, dû à l'incertitude qu'ils puissent résider un laps de temps défini dans ces endroits, ils ne peuvent ouvrir des comptes avec personne. Pourront aussi être achetés au même magasin, un assortiment général d'outils, pour toute mécanique. Ils ont aussi des coffres (malles) solides aussi des barils vides et des bouteilles.

Niagara, 23 juillet)

Niagara Herald, August 1, 1802

Puis, presque tout de suite, St George alla s'installer à York pour ouvrir un commerce de détail. En 1803, il rompit avec Farcy; jusqu'en 1815, il demeura l'unique propriétaire de la Quetton St George and Company. À York il se lia d'amitié avec la famille Baldwin avec qui il fait du commerce.

En octobre 1804, Thomas Verchères de Boucherville (dit Boucher de Boucherville) fut engagé par l'émigré royaliste français Laurent Quetton de Saint-Georges, qui entretenait d'étroites relations d'affaires avec son beau-frère, Louis-René Chaussegros de Léry. Il se rendit avec son employeur (Laurent Quetton) à York (Toronto) pour travailler en qualité de commis.

L'entreprise faisait le commerce de marchandises générales à York et à Niagara (Niagara-on-the-Lake, Ontario), et aussi la traite des fourrures avec les Indiens de la région. Dans le cadre de cette activité, Boucher de Boucherville fit souvent de courtes visites dans les villages mississagués. Il gagna rapidement la confiance de Quetton de Saint-Georges qui l'envoya à Amhersburg en 1806, avec 2 500£ de marchandises, pour y ouvrir une succursale. Le nouveau magasin prospéra et, deux ans plus tard, Quetton de Saint-Georges le lui vendit. Une chaleureuse amitié était née entre les deux hommes. En 1811, lorsque les douaniers américains, appliquant le «Non-Intercourse Act», confisquèrent des marchandises d'une valeur de 58 000\$ appartenant à Quetton de Saint-Georges, à Lewiston, dans l'état de New York, Boucher de Boucherville voulut rendre à son ancien employeur sa bienveillance. D'après ses dires, Boucher de Boucherville se rendit en toute hâte à Niagara et, avec la connivence de la garnison du fort George, il mena avec succès, pendant la nuit, une incursion armée contre le bureau des douanes de Lewiston et s'enfuit avec les marchandises, sauvant ainsi son ami de la faillite.

Après la guerre, Boucher de Boucherville importa sans succès des marchandises en compte commun avec Quetton de Saint-Georges, essaya de mettre sur pied une entreprise à Boucherville et fit une ultime tentative à Amhersburg. Il revint à Boucherville en septembre 1816 et se retira des affaires.

Comme d'autres marchands haut-canadiens de l'époque, Saint-Georges ne se contentait pas de vendre des marchandises d'importation et des produits locaux de toutes sortes; il faisait crédit et offrait aussi d'autres services financiers. Il effectuait de nombreuses transactions avec les marchands de Montréal et importait certaines marchandises de New York, notamment du thé. Bientôt il ajouta des succursales à son commerce: une à Kingston en 1806 (Augustin Boiton de Fougères, un autre officier royaliste, en assumait la responsabilité jusqu'en 1810, après quoi Hugh Christopher Thompson prit la relève), une à Niagara (dirigée par Charles Fortier jusqu'en 1808), une à Amhersburg à la fin de 1807 (sous la raison sociale de Boucherville and Mc Donell) et, enfin, une autre à l'extrémité du lac Ontario en 1808, d'abord près de Dundas, puis dans ce village même (Hector S. Mac Kay en assumait bientôt la direction). Tous ces endroits, à l'exception du dernier, étaient non seulement des agglomérations promises à un bel avenir commercial, mais aussi des centres qui accueillaient la petite garnison britannique de la province. Même si la langue d'usage dans son entreprise était surtout l'anglais, Saint-Georges put, au début, correspondre en français avec tous les magasins, sauf celui de Dundas.

En l'espace de quelques années, les pelleteries devinrent tout au plus un à-côté; David David, une de ses principales relations à Montréal, lui conseilla en 1808 d'abandonner ce secteur ou [de] mieux [s']occuper de [ses] fourrures. À l'époque, il faisait autant le commerce de la farine et de la potasse que des pelleteries, et effectuait la plupart de ses paiements en lettres de change ou en espèces. À Dundas, Mac Kay exploitait aussi une distillerie et une fabrique de potasse. En 1810, l'entreprise réalisa des importations d'au moins, 10 000£ (cours de Halifax), ce qui la classait parmi les premières de la province. Pour maintenir un réseau aussi étendu, Saint-Georges devait voyager beaucoup, entretenir une volumineuse correspondance, choisir ses commis avec soin et déléguer efficacement les responsabilités. Il était assez exceptionnel qu'un marchand si éloigné des grands centres arrive à traiter en toute indépendance avec des fournisseurs aussi divers; que Saint-Georges en ait été capable ne laisse planer aucune équivoque sur sa compétence et sa réputation.

Saint-Georges avait donné de l'expansion à ses affaires en dépit du fait qu'il s'était lancé seul dans ce domaine, sans associé ni gros capitaux personnels. Dès 1802 cependant, il disposait de ce qui remplace le mieux le capital: le crédit. Les liens qu'il avait réussi à établir avec les commerçants de fourrures montre combien ceux-ci savaient s'adapter à la croissance des établissements agricoles du Haut-Canada. Sa décision de quitter Niagara pour York fut l'une des causes majeures de son ascension. Ce fut en effet dans cette ville que lui-même et deux autres marchands, Alexander Wood et William Allan, devinrent les figures dominantes du milieu des affaires et le restèrent pendant toute une génération.

Avant la guerre de 1812, Wood était l'un des principaux marchands d'York, avec William Allan et Laurent Quetton de Saint-Georges. En 1816, les livres de comptes de la garnison d'York témoignent de l'état de ses affaires: le montant de ses ventes atteignait à peine le tiers de celles de Quetton de Saint-Georges et d'Allan. Même si le plus gros marchand d'York avant la guerre de 1812 était probablement Laurent Quetton de Saint-Georges, Allan ne tarda pas à se tailler une excellente réputation. Après la guerre, le commissariat (bureau du commissaire général) versa plus de 50 000£ aux marchands d'York, dont la plus grande partie à Quetton de Saint-Georges et à Allan.

Saint-Georges ne tarda pas à nouer des relations au sein du gouvernement provincial et surtout de l'armée britannique. L'élite yorkaise ne l'accepta cependant jamais tout à fait, peut-être en partie parce qu'un trop grand nombre de ses membres (William Jarvis, par exemple) avaient envers lui des dettes qu'ils n'étaient pas capables de payer. Que les Powell aient qualifié de «présomptueux» le désir qu'il manifestait en 1807 de demander en mariage leur fille Anne témoigne de la froideur avec laquelle on le considérait. Alors qu'Anne Powell était courtisée par «l'aventurier» français Laurent Quetton de Saint-Georges, sa mère refusa la demande de mariage de ce dernier parce qu'elle la jugeait présomptueuse et fut insultée, en septembre 1807, à la perspective d'avoir pour gendre un riche marchand d'York, Laurent Quetton de Saint-Georges. On dit que la mère d'Anne avait elle-même congédié ce prétendant de sa fille «cette brute de Saint-Georges probablement à cause de son libertinage».

Même si, au fil du temps, ses écrits en vinrent à ne contenir que quelques gallicismes et bizarreries orthographiques, il parlait un anglais imparfait, s'il faut l'en croire, ce qui creusait un fossé entre lui et son entourage. Toutefois, son langage ne gênait pas les officiers de la garnison, avec qui il avait beaucoup de points communs, comme le révèle la correspondance très amicale qu'il entretenait en français avec le major William Halton, secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur Francis Gore. Son meilleur ami, le docteur William Warren Baldwin, était lui aussi regardé d'un peu haut par l'élite yorkaise.

Saint-Georges était un bon vivant qui, selon plusieurs témoignages, ne dédaignait pas les «petites fillettes». Madame Baldwin disait plaisamment qu'il était «resté bien français, ce flatteur», tandis que son mari, moqueur, le rangeait parmi «les adeptes presque inconditionnels d'Épicure, en raison de son goût pour la bonne chair, le bon vin et la frivolité».

Augustus Warren Baldwin consentit un prêt de 1 000£ à l'entreprise du marchand Quetton de Saint-Georges, à laquelle s'associa son frère John Spread Baldwin. L'épouse de William Warren Baldwin, Phoebe, résume dans une lettre à Laurent Quetton de Saint-Georges, en 1815, ce que le mariage signifiait pour les hommes de la famille Baldwin: «On ne saurait goûter de réel confort domestique sans une bonne épouse». À partir de 1815, William Warren Baldwin fut le superviseur principal des entreprises haut-canadiennes de Saint-Georges, qui était retourné en France.

Comme l'armée dépensait à elle seule de grosses sommes et que le gouvernement provincial tirait une bonne partie de ses fonds de la caisse militaire à Québec, les amitiés que Saint-Georges avait nouées parmi les officiers supérieurs de la garnison lui donnaient accès à la plus importante source de devises hors de la province. En fait, il fournissait des services financiers au commissariat et à d'autres sections locales des forces armées, qui obtenaient régulièrement des fonds par son intermédiaire. Comme Robert Hamilton l'avait fait naguère à Niagara, Saint-Georges pouvait utiliser ces devises pour garantir ses paiements et, par conséquent, conserver un crédit élevé.

La réussite ne s'atteignait pas sans risque, comme le montre l'épisode suivant. En 1808, Saint-Georges commanda à New York une grosse cargaison de thé et d'autres denrées dont l'exportation était alors interdite par le gouvernement américain. Aidé par un homme qui faisait «de la contrebande» là-bas, son commis, Green Despard, ficela un shérif adjoint de Lewiston et parvint à faire passer les marchandises sur la rive canadienne du Niagara. Au cours de sa carrière, il arriva à Saint-Georges de prendre des décisions peu judicieuses, de se retrouver avec de mauvaises créances, de voir des commis prendre la clef des champs, se mettre à boire ou ne pas bien faire leur travail.

Néanmoins, il savait tirer partie de son crédit et savait diriger. Par exemple, ses collègues officiers royalistes lui donnèrent du fil à retordre, tant à titre d'employés que de clients, car ils se mirent apparemment à jalouser son succès et à abuser de leurs liens passés. Or, sans rompre avec eux, Saint-Georges sut réduire au minimum les pertes que lui occasionnaient les agissements d'un Boiton ou le crédit accordé à Farcy ou à Chalus, par exemple. Il résista avec acharnement aux prétentions de Puisaye, qui lui semblaient injustifiées. Bien qu'il ne l'ait pas recherché, semble-t-il, il finit par détenir une bonne partie des terres qu'ils avaient revendiquées à titre d'anciens officiers. Il avait tendance à mener ses employés à la baguette, comme s'ils étaient des officiers subalternes, des sous-officiers ou des hommes de troupe. Cependant, ses commis étant de «jeunes gentlemen», sa «croyance en leur fidélité» lui imposait d'être loyal envers eux. En 1808-1809, il dépensa une somme considérable pour défendre l'un d'eux devant la justice et refusa tout compromis. «Vous devez me permettre, disait-il, de décliner une proposition qui tendrait à ternir mon honneur et ma bienveillance aussi bien que l'intégrité de ceux qui sont à mon service».

La guerre de 1812 accrut les dépenses militaires et, en poussant le gouvernement à émettre des billets de l'armée, augmenta les liquidités qui circulaient dans la province. Cet état de choses permit à Saint-Georges de hausser son bénéfice sur ses ventes et de recouvrer davantage de créances. Même si les déprédations de l'ennemi lui firent perdre 2 000£, les compensations ne manquèrent sûrement pas pour lui. Son problème majeur était de trouver plus de marchandises à vendre sans les payer un prix prohibitif. Sa situation financière était assez solide pour qu'il fasse des commandes importantes directement en Grande-Bretagne, où il se rendit d'ailleurs au début de 1815. Lorsqu'il revint dans le Haut-Canada au printemps, il forma avec John Spread Baldwin (frère de William Warren) et Jules-Maurice Quesnel, deux de ses commis les plus sûrs, une société qui géra l'entreprise jusqu'à la fin de 1819. La *Quetton St George and Company* était petite en comparaison des sociétés montréalaises mais imposante devant les sociétés hautes-canadiennes. En mai 1820, Quesnel et Baldwin achetèrent la part de St George contre quatre versements annuels de 1 000£, plus intérêt de 6 %. La société *Quesnel and Baldwin* poursuivit les multiples activités commerciales et financières de la *Quetton St George and Company*.

Puis, projetant un long séjour en France, St George quitta York en mai 1815, avec sa fille Marie-Antoinette, après avoir reçu de la bonne société de la ville un témoignage reconnaissant son «honneur et [son] intégrité». Il dut retarder son départ en apprenant que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, mais il profita de l'occasion pour passer quelques mois agréables, surtout à Québec, où il se fiança semble-t-il à une demoiselle Baby. Toutefois, lorsqu'il s'embarqua pour l'Angleterre et la France en novembre 1815, il n'était toujours pas marié.

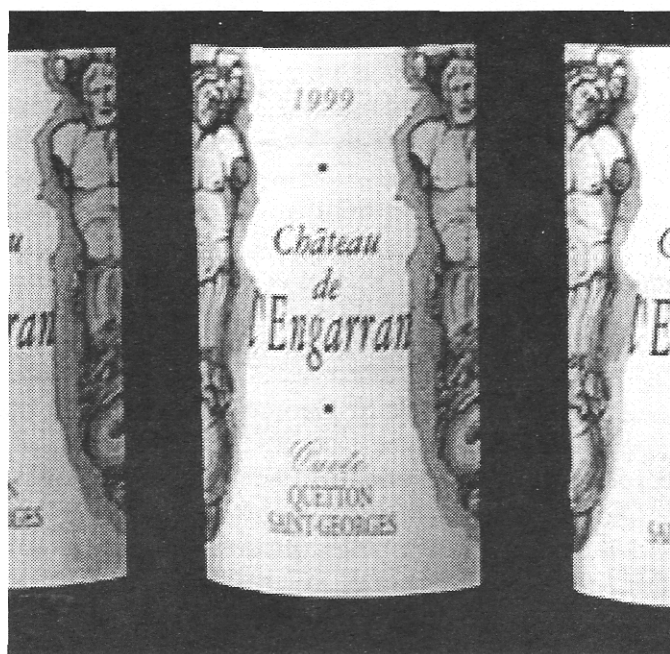
Louis XVIII a repris le gouvernement de la France le 20 juin 1815. En France, Quetton de Saint-Georges fit reconnaître, par le ministère de la guerre, son grade de colonel d'infanterie et son titre de chevalier de Saint-Louis.

Comme Saint-Georges prévoyait rentrer bientôt dans le Haut-Canada, il continua de parler affaires dans ses lettres à ses amis de la province, mais il ne tarda pas à perdre de vue les détails des opérations. Malgré la déflation aiguë qui dévaluait alors terres et stocks et qui imposait aux débiteurs une pression quasi insupportable, Quesnel et les deux frères Baldwin réussirent admirablement bien à libérer des capitaux de l'actif que Saint-Georges possédait dans le Haut-Canada sans interrompre la marche de l'entreprise. La *Quetton St George and Company* continua d'exister jusqu'en décembre 1819 et, à ce moment, Saint-Georges y possédait encore un capital évalué à 4 000£. Ensuite, la compagnie prit le nom de *Baldwin and Quesnel*.

Avec le montant des recettes de ses entreprises et propriétés terriennes, il acheta plutôt une propriété près de Montpellier (France) et s'est transformé en un gentleman terrien français. Après son mariage à Adèle de Barbeyrac en 1819, et désirant une mesure de respectabilité bourgeoise, il révisa les portions de son testament se rapportant à un garçon et une "lle, nés dans le Haut-Canada, de sa liaison avec Marguerite Vallière, "lle d'un forgeron de Windham. Ce ne sont pas ses enfants naturels nés au Canada mais son légitime "ls né en France, Henry, qui joua un rôle dans l'histoire de Richmond Hill dans les années qui suivirent.

Outre sa maison et sa part dans l'entreprise, Saint-Georges possédait de grandes terres, accumulées de toute évidence dans l'espoir d'en tirer des revenus à long terme. Les registres montrent que les terres qui lui appartenaient dans cette partie du Haut Canada étaient de 2 300 acres à Nord Orillia, 2 500 acres à Medonte et de 800 acres à Sud Orillia. Même si Laurent Quetton n'a jamais vécu à Orillia, il a amassé beaucoup de terres dans les environs et on pourrait dire qu'il était le pionnier entrepreneur d'Orillia et mérite d'être inclus dans leur Temple de la renommée. En 1816, il avait accumulé une fortune considérable; il possédait entre autres 26 000 acres de terrain dans le Haut-Canada.

La gestion de tous ces biens aurait pu se révéler très coûteuse, et le fait que les frères Baldwin servirent si bien ses intérêts démontre leur amitié, leur jugement et leur honnêteté. Il est difficile de chiffrer avec exactitude la somme qu'il retira du Haut-Canada, mais elle ne devait pas être inférieure à 20 000£ (cours de Halifax), ce qui lui suffit largement pour s'établir en France comme un vrai gentilhomme campagnard. Il fut l'acquisition du domaine d'Engarran, près de Montpellier, avec un domaine viticole, et investit au moins 120 000 francs dans des obligations du gouvernement français.



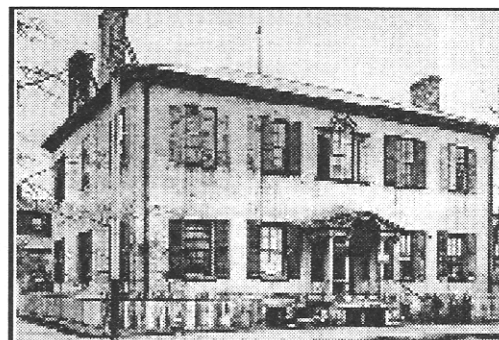
Après son mariage en 1819, Saint-Georges modifia son testament: il élimina les legs destinés aux personnes qu'il avait connues au Canada, mais laissa 50 000 francs à sa "lle naturelle, Marie-Antoinette, qui étudiait alors dans un couvent de France. Son "ls naturel, Laurent Aurez, qui travaillait à Montréal, ne figurait pas dans le document. Ce ne fut pas le domaine de Saint-Georges en France mais plutôt ses terres du Haut-Canada (lesquelles s'étendaient encore sur une superficie de 26 000 acres lorsque ses titres de propriété, menacés parce qu'il était étranger, furent finalement confirmés en 1831 par le Parlement de la province) qui permirent plus tard à son "ls légitime Henri de s'établir dans la propriété de Glen Lonely. Ce dernier demeura en contact avec les Baldwin, puis il vint s'établir dans le Haut-Canada en 1847 et devint sujet britannique en 1849. En 1885, il vendit le domaine français de l'Engarran à une famille qui le

possède encore à ce jour. L'ingénieur Alain Grill de cette famille dit: «Nous avons choisi de dédier notre plus belle cuvée» aux Quetton.

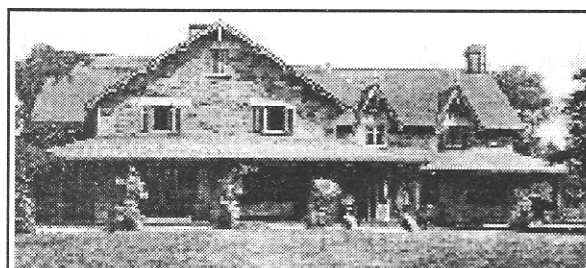
Laurent Quetton de Saint-Georges mena une carrière unique. Il sut faire son chemin en France, dans le milieu des émigrés et sur la frange pionnière du Haut-Canada. Il eut dans l'armée un avancement rapide. Il connut le succès dans ses relations commerciales avec les gentlemen d'York, les fermiers des régions éloignées et les Indiens. Il affronta les dangers physiques et les risques économiques avec courage. En "n, il se "t gentilhomme campagnard dans la France redevenue royaliste. Sa carrière montre combien quiconque était pris au cœur des grands événements de l'époque devait avoir de la ressource et savoir s'adapter aux circonstances; elle met aussi en lumière les facteurs qui ont présidé au développement du commerce dans cette jeune colonie qu'était le Haut-Canada. En "n, Saint-Georges était, à sa manière, un loyaliste. Comme il l'écrivit un jour : «Une Revolution ma Privé de ma Mére Patrie, j'aurai donc le même dévouement pour celle qui ma adopté» (sic)

Laurent Quetton de Saint-Georges "t construire le premier bâtiment commercial en briques à York (Toronto), sur la rue King, à quelques rues à l'est de la rue Yonge. Dans les années 1940 et 1950, ce bâtiment abritait les bureaux et l'entrepôt d'une grosse compagnie d'équipements de sécurité.

Dans la ville de Washago, à environ 100 ou 150 milles de Toronto, il faisait la traite avec les Indiens à un point de portage ou d'arrêt pour leurs canots. Il y a une rue Quetton dans cette ville.



Le manoir de Laurent Quetton



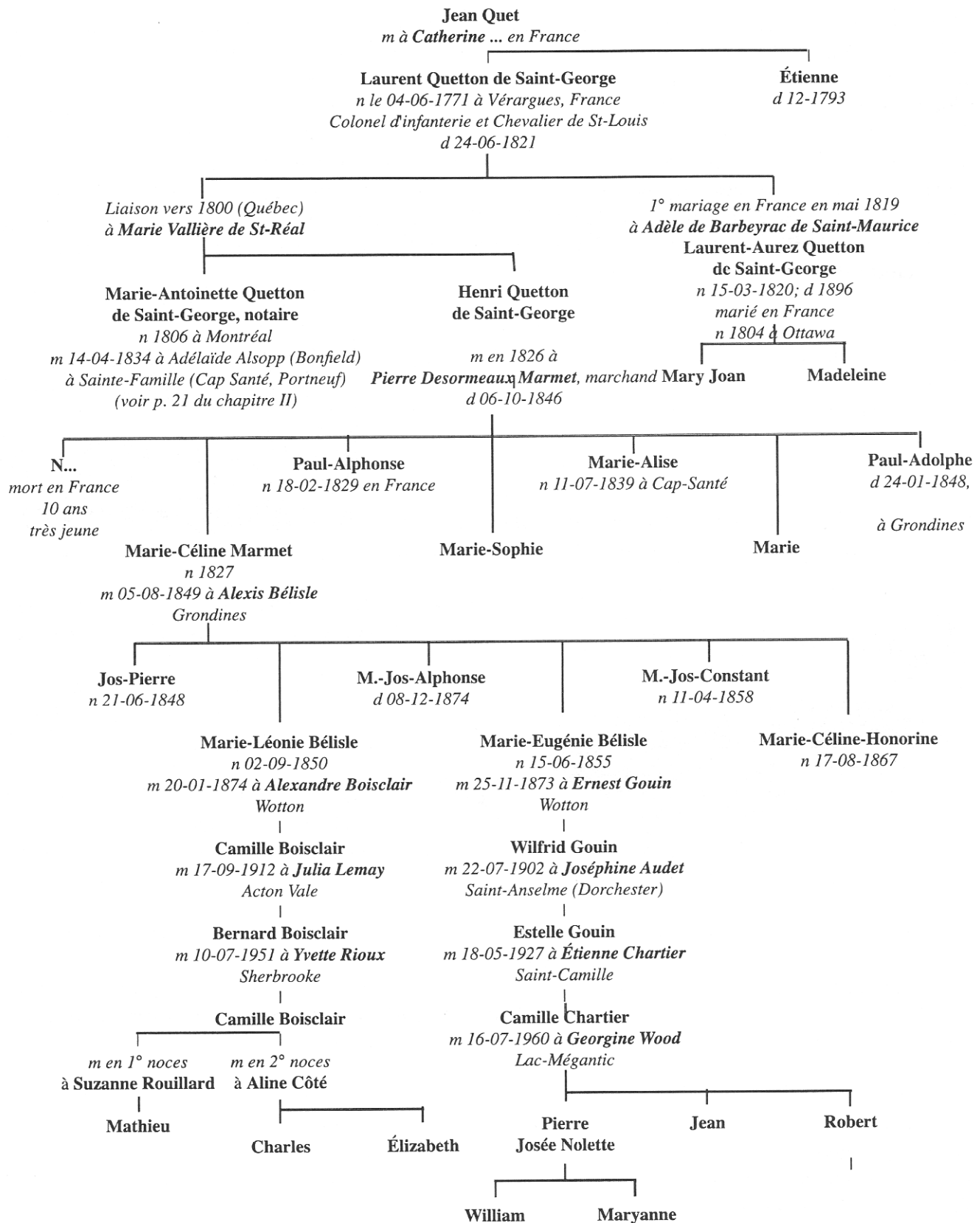
La demeure principale de Laurent Quetton, style plutôt anglais que français

Le Manoir de Laurent Quetton de Saint-George fut bâti en 1809 mais photographié plusieurs années après la mort de son propriétaire. L'architecture de cette maison, montrée par la photo ci-jointe, nous indique à quel point Laurent était devenu prospère. Sa demeure principale présentait également une architecture très somptueuse.

Le rôle de Quetton de Saint-George dans l'histoire du Collège Jarvis est indirect mais important: il était l'un des hommes d'affaires du début de Toronto (York) qui prêta tant d'argent à William Jarvis qu'il en provoqua la ruine pour deux générations de la famille.

William Jarvis avait l'ambition d'atteindre le mode de vie d'un gentilhomme anglais. Pour atteindre cet objectif, il contracta d'énormes dettes. Il se permit même de soutirer de l'argent qui ne lui appartenait pas, ce qui lui a presque occasionné d'être disgracié et relevé de sa position dans le gouvernement. Quand son "ls, Samuel, hérita de ces mêmes dettes, il fut entraîné dans un duel fatal avec un voisin, John Ridout, et fut forcé de vendre la propriété familiale, créant ainsi Jarvis Street.

En 1817, quand Daniel Sullivan écrivit de York à son père en Irlande l'invitant à déménager au Canada, il invoqua les succès de Quetton comme recommandation: «Quand M. St. George s'est établi ici en premier, il transportait sur ses épaules les moindres provisions qu'il pouvait amasser de place en place; malgré tout son zèle, il échoua trois fois, mais à la "n il surmonta toutes ses infortunes et vaut maintenant quatre-vingt mille livres»-.



MERCI À NOS COMMANDITAIRES

ELECTRONIQUE

inPRO

- Ventes
- Soutien technique
- Réparation
- Location

Votre gestionnaire **Informatique**

Tél: 819.564.2482 Téléc.: 819.564.7609 786, rue King Est, Sherbrooke (Québec) J1G 1C5 www.inpro.qc.ca

MULTICOPIE ESTRIE

IMPRIMERIE


Imprimerie
Photocopies
Laser couleurs
Infographie

205, boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z4
Tél. : 819-822-1399
Téléc. : 819-822-4399
multicopie@abacom.com



1221, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1S6

prop. Mario Côté
(819) 562-1155
1 800 723-1155




Desjardins

Caisse populaire Desjardins
des Moulins et du Vieux-Nord

André Blouin
Directeur général

Siège social
122, rue St-Lambert, C.P. 760
Bromptonville (Québec) J0B 1H0
(819) 846-2766 poste 229
Télécopieur : (819) 846-3241
andre.z.blouin@desjardins.com

Centre de services
1268, rue Prospect
Sherbrooke (Québec) J1J 1J5



819-562-4006

J.A. Robert Ltée
Fourrures et Manteaux

RÉPARATION
REMODELAGE
ENTREPOSAGE

FOURRURES, PEaux D'AGNEAU, LAINAGES
"DEPUIS 1909"

1084, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1S2



LES RAPIDES
Electro-Techno

Réparation d'équipements électroniques

Chantal Morissette
Adjointe administrative

Téléphone : (819) 566-5151
Télécopieur : (819) 566-5159
chantal@electrotechno.com
www.electrotechno.com

2440, rue Bonin, Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 1C4

Galerie Art – Inter
tableaux – gravures – sculptures
Art Inuit
évaluation – restauration – encadrement

121, rue Frontenac, Sherbrooke J1H 1J7 (819) 829 - 5960

Ancêtre (L'), Société de généalogie de Québec, vol. 29, été 2003

- La peur de publier
- Le conseiller à la Société de généalogie
- Michel Parent, une première génération de cultivateurs à Saint-Narcisse-de-Champlain
- Le plaisir de découvrir
- Quelques notables et grandes familles de Saint-Roch-des-Aulnaies
- Un Caron chez les Inuits
- Endroits où ont résidé les ancêtres Diel-Yelle au Canada
- L'arrière-grand-père Jean-Baptiste Yelle
- Louis Riel, un « père » de la confédération et sa parenté avec les Nau au Manitoba
- Les Racine se découvrent de véritables cousins en France
- À propos de ...
- Le généalogiste juriste
- Les archives vous parlent de...

Au fils des ans, Société historique de Bellechasse, vol. 15, no 3, été 2003

- Lettre à Laura
- La maison de Laura
- Saint-Michel-de-Bellechasse
- La foi de ma mère
- Nos archives familiales – Maurice Aubin
- À la mémoire d'Augustin-Norbert Morin
- Historique du groupe vocal L'air du temps
- Émile Bolduc, maréchal ferrant

Bercail (Le), Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines, vol. 12, no 2, juin 2003

- Bijoutier de père en fils
- Garage Bégin
- Épicerie Bruno Blais
- Armandine Fortier (centenaire)
- Famille Girouard
- Famille Guillemette
- La terre d'Alfred Tanguay
- Qui était Jean-Louis Giroux?
- Famille Macdonald
- Petits Chinois, Sainte-Enfance

Dans l'temps, Société de généalogie Saint-Hubert, vol. 14, no 2, juin 2003

- M. René Jetté
- Leçon oubliée de la généalogie
- Des outils généalogiques oubliés
- Historique des Lirette
- Le régime seigneurial ou féodal

Échos généalogiques, Société de généalogie des Laurentides, vol. XIX, no 2, été 2003

- Des louis... des livres... une piastre... et des dollars!
- Extraits de « Bref historique de l'église Notre-

Dame de Montréal »

- Annulation d'un mariage
- Les registres paroissiaux
- Inhumation de victimes du massacre de Lachine
- Cas de bigamie

Héritage, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, vol. 25, no 2, été 2003

- Les Acadiens à Nicolet
- Un petit miracle
- Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine
- L'expédition de John Jacob Astor
- Un coup de foudre à la mode d'autrefois
- Le Cybergénéalogiste
- L'autrefois

Mémoires, Société généalogique canadienne-française, vol. 54, no 2, été 2003

- Ultime hommage à René Jetté
- Petite histoire du P.R.D.H.
- Les Canadiens et la guerre au Vietnam (1964-1973)
- Les origines de François Le Neveu, sieur de Lemon
- Un Catalan en Nouvelle-France : Fariol Dutras alias Ferréol Dautre dit Larose
- Quelques Français établis au Québec après 1765
- Lieux d'origine probables de certains Français
- Maurice Crépeau n'est pas l'ancêtre d'un M. Crépeau qui fut gouverneur du Michigan
- Témoignage Robert Chartrand
- Souvenirs – Gérer une famille à la demie du XX^e siècle
- Les descendants de Louis Bossé et Angélique Bouchard

Outaouais généalogique (L'), Société de généalogie de l'Outaouais, vol. XXV, no 2, été 2003

- Trois frères Chéné en politique municipale au XIX^e siècle
- L'abbé J.- Hector Biron n'est plus
- La légende de la grand-Maria
- Robert Chartrand
- Chronique d'un lointain présent

Petite Gazette (La), Société d'histoire d'Amos, vol. 3, no 5, juin 2003

- Le Forest Hotel/ Hôtel Amos
- Le temps des fêtes
- Saint-Mathieu d'Harricana
- L'année 1923, 1^{re} partie
- Naissances, sépultures et mariages à Amos en 1923, 1^{re} partie
- Une histoire étonnante! L'implantation d'une colonie ukrainienne aux abords du lac Castagnier
- Marcel Lesyk 16^e maire d'Amos
- Mariette Fortier, Madame Authier

- Augustin-Norbert Morin
- Portrait de Monsieur Hector Authier
- Joseph Perron et Léontine Marcotte
- L'histoire de Desrochers Transport
- Mes souvenirs d'enfance
- Les Sœurs des Saints Cœurs de Jésus Marie
- 150^e des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

Revue d'histoire de Charlevoix, *Société d'histoire de Charlevoix*, vol. 43, juin 2003

- Le Domaine Forget. Au rythme de la musique depuis 25 ans

Saguenay ancestral, *Société de généalogie du Saguenay*, vol. 4, no 2, printemps 2003

- Faire de la généalogie: une aventure
- Moitié/moitié pour Jacqueline
- Nairne et Fraser
- À propos des noms irlandais
- Plus de trente ans de silence
- Tes 100 ans grand-papa : un témoignage, un souhait

SaguenayensiA, *Société historique du Saguenay*, vol. 45, no 3, juillet-septembre 2003

- La forêt et le Saguenay-Lac-Saint-Jean : deux entités indissociables
- Le déclin de l'industrie du bois de sciage à Chicoutimi et au Saguenay à la fin du XIX^e siècle
- The Battle Island Paper Company : de New York à L'Anse-à Benjamin
- La Compagnie de pulpe de Chicoutimi
- Quand tout gravite autour d'une usine : Val-Jalbert, village de compagnie
- La Coopérative forestière Laterrière : les premières

- années (1960-1983) Julien-Édouard-Alfred Dubuc
- Les méconnus de l'histoire

Souche (La), *Fédération des familles-souches québécoises*, vol. 20, no 2, été 2003

- Chronique Internet
- Cyprien Tanguay, prélat et pionnier de la généalogie (1819-1902)
- Projet de loi no 50 : loi modifiant le Code civil
- Quelques statistiques sur les noms de famille

Source généalogique (La), *Société de généalogie Gaspésie-les-Iles*, no 19, juin 2003

- Les O'Connor de Cap-des-Rosiers
- Brève généalogie des familles Dubé de St-Maurice
- Les Blanchet(te)

Sources (Nos), *Société de généalogie de Lanaudière*, vol. 23, no 2, juin 2003

- Ultime hommage à mon ami, René Jetté
- Jean-Louis Légaré, 1841-1918, de Saint-Jacques, QC, à Willow Bunch, Sask.
- Je recycle, tu recycles, nous recyclons
- De Dupuis et frères... à Dupuis et fils
- Comment laisser ses traces
- Foi et courage de nos ancêtres
- Une lignée qui voyage, les Villeneuve
- René Jetté. Le culte des ancêtres
- Nos ancêtres perdus – quand la généalogie d'empare des français

Souvenance (La), *Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine*, vol. 16, no 2, été 2003

- Reflet historique – Normandin, 125 ans de réussite
- Mémoires des anciens
- Histoire d'une famille
- Un mot sur le passé



Sylvie et Yvan Faucher
HOTELLERIE

Le Boulevard

Votre traiteur spécialisé

- Colloque
- Repas - Conférence
- Réception de tous genres
- Salles disponibles
- Service de bar

Tél. : (819) 564-1242

4201, boul. Bertrand Fabi
Rock Forest, Qc J1N 1X5
Fax : 819-565-3557

Dons et acquisitions

Lisette NORMAND-RIVARD #2902

-Dons

- Articles tirés de la Revue Sainte-Anne sur les ancêtres : Jean Cosset, Vincent Croteau, Étienne Dauphin, André et Jean Demers, Augustin Fraser, François Frigon, Jean-Baptiste Squerré dit Labbé, Étienne de Lafond et Étienne Racine. Don : Gertrude Chapdelaine-Marcotte # 1910. #Ajouts à # 2-A-013.1 et 013.2.
- Les années de misère de mon père Alfred Naud. /Au temps de la crise 1929-1929, par Joseph Naud B.A. Don : André Lafontaine # 702. # 2-N-007.
- Portraits de familles de Sherbrooke Tome II (1910-1940), par Marc Genest. Édition : Formatexte enr. 2003. Don : Marc Genest. # 2-G-073.1.
- Documents d'époque trouvés dans les murs de sa maison (150 ans) : Gazette du 21 août 1869 –Détails Township Compton 1890 –Une lettre de Cherry River 1908. Don : André Robidas.
- Généalogie et histoire de la famille Gervais. Un demi-millénaire de la Bretagne de 1441 au Québec de l'an 2003, par Paul Beaumont. Édition : Édumont juin 2003. Don : Paul Beaumont # 2603. # 2-G-079.
- Photo de l'église (première) de Petite-Rivière érigée en 1738. Don : Hubert Lavoie # 2323. Ajout à # 4-11-009.
- Laurent Quetton de Saint-George. /Un ancêtre français devenu prospère dans le Haut-Canada, par Georgine Wood. Don : Georgine Wood # 646. # 2-Q-002.
- Les Allaire en Mauricie, par Noël Allaire. Don : Noël Allaire # 380. # 2-A-047.
- Descendance de Jean-Nicolas Demange (quatre générations), par Maurice Vallée août 2002. Don : anonyme. # 2-D-054.
- Archives départementales de France. Source Historia juin 2003. Don : Jean-Denis Baron # 3237. # 1-REF-074.
- Guide des registres d'état civil et recensements du Québec (catholiques, protestants et autres dénominations) 1621-2000 /Guide to Quebec's Parishes, Civil Registers and Census, par Francine Fortin et SGCF. Don : Claude et Lise Léveillé # 3116 et # 3117. # 1-REF-208.1.

Dons de Sylvain Janvier :

- Sœur Marie-St-Anselme, des Sœurs Blanches de Notre-Dame d'Afrique (1889-1918) : Journal et méditations. Édition : Librairie académique Perrin inc. 1921.
- Précis d'histoire du Canada 7^e édition, par Rutché et Forget. Édition : Beauchemin 1928.
- Le père Eugène Prévost 1860-1946 (M.E. de la Croix), par Georges Lapointe cfs. Édition : Librairie du Bon Pasteur 1951.
- Historic Ontario, «Old Upper Canada», par Frank Fog. Édition: Dep. Of Travel and Publicity of the Province of Ontario. # 4-ONT-001.
- Halfway up Parnassus /A personal account of the University of Toronto (1932-1971), par Claude Bissel. Édition: University of Toronto Press 1974. # 4-120-001.

Dons de Jean-Guy Potvin # 2885 :

- Christophe Colomb, naufrage sur les côtes du Paradis, par Georges Hébert Germain. Édition : Québec/Amérique 1991.
- Charles de Gaulle, par Philippe Barrès. Édition : Variétés.
- Cherchons nos ancêtres, par Michel Langlois. Édition : Québec Science.
- Paroisse Ste-Marguerite-Marie de Magog : Nos défunts (1921-1971), par comité du 50^e. # 4-37-005.1.

Dons de Ysult Demers :

- 34^e congrégation générale Jésuites canadiens vol XXII, # 2, 1995. #1-CLER-077.1.
- Kingsey Falls 1984 /Parc Marie-Victorin et plan du parc Marie-Victorin. Édition : Ministère des Affaires culturelles QC, août 1984. # 4-41-011.1.
- Le Vieux-Montréal à pied, par CIDEM-Communications 1982. # 4-65-058.1.

- Dépliant de la Société historique du comté de Richmond /Richmond County historical Society. Ajout à # 4-35-012.
- Programme-souvenir du Congrès du 40^e anniversaire de la Société généalogique canadienne-française (1943-1983), par SGCF 1983. Classé avec les revues Mémoires.
- L'Oratoire, revue juillet 1985 Vol. 74, # 4, par Oratoire St-Joseph du Mont-Royal 1985. # 4-65-065.
- Documents sur la Société d'Histoire des Cantons de l'Est. /Le musée du patrimoine, le domaine Howard, Sherbrooke. Tirés de L'Extra vol 2, #39, cahier «S», samedi 15 juin 1985 (journal La Tribune). # 4-36-126.

Dons de Monique Corbeil #2630 :

- L'Acadie des ancêtres, avec la généalogie des premières familles acadiennes, par Bona Arsenault. Édition : Conseil de la vie française en Amérique. # 4-ACA-039.
- Paroisse St-Joseph de Sherbrooke (1946-1996), par Comité du 50^e.

Dons de la Ville de Sherbrooke :

- Histoire culturelle, Sherbrooke, Ville de culture, par Ville de Sherbrooke 2003 en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Communications QC. # 4-36-129.
- Politique culturelle, Sherbrooke, Ville de culture, par Ville de Sherbrooke 2003 en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Communications QC. # 4-36-130.

Dons de Guy Létourneau # 2475 :

- CD- Cimetière de Valcourt /702 photos de monuments, par Guy Létourneau. # 10-INF-039.
- CD- Cimetière de Bonsecours /400 photos, par Guy Létourneau. # 10-INF-040.
- 8 guides touristiques de France (Michelin) : Alpes- Savoie-Dauphiné 1^e éd.; Causses- Cevennes- Bas Languedoc 1^e éd.; Côte de l'Atlantique 9^e éd.; Côte d'Azur -Haute-Provence 27^e éd.; Provence 1^e éd.; Environs de Paris 19^e éd.; Paris 1981; Vosges- Lorraine-Alsace 2^e éd. # 1-ATL-033 à 040.

Acquisitions

- Inventaire après décès, greffe du notaire Joseph de Guise 1839-1855. Tiré de la revue Héritage, vol. 25 # 2, été 2003. # 1-NOT-087.
- Inventaire après décès, greffe du notaire Louis-Basile David 1833-1857. Tiré de la revue Héritage, vol. 25 # 2, été 2003. # 1-NOT-088.
- Répertoire des naissances, mariages et décès, Protestants du comté de Richmond (1820-1925). Édition SGCE, publication # 54. # 3-35-015.1.

Nouveaux membres

No	Nom	Adresse
3370	AUDET CHALOUX, Thérèse	727, O'Bready, Sherbrooke, J1L 2R8
3371	DION, Mélanie	727, O'Bready, Sherbrooke, J1L 2R8
3372	FORTIN, Jacques	412, 11e Avenue Sud #6, Sherbrooke, J1G 2T5
3373	MARTIN, Suzanne M.L.	461, May, Coaticook, J1A 1T1
3374	BLAIS, Joëlle	3005, Richard #103, Sherbrooke, J1L 2A3
3375	MAYNARD, Danielle	2475, Beaudry #406, Sherbrooke, J1J 1K9
3376	GUERTIN, Line	955, Lavigerie #4, Sherbrooke, J1G 5A1
3377	GUERTIN, Sara	955, Lavigerie #4, Sherbrooke, J1G 5A1
3378	GIROUX, Laurent	180, de Candiac #402, Sherbrooke, J1L 1G8
3379	BOISSÉ, Normand	1398, Kingston #3, Sherbrooke, J1H 3S8
3380	BOISSÉ LÉVESQUE, Ginette	1398, Kingston #3, Sherbrooke, J1H 3S8
3381	NORMAND, Lucie	2515, Beaudry#207, Sherbrooke, J1J 1K9
3382	PETIT-BRETON, Suzanne	9545, des Riverains, Deauville, J1N 3J1
3383	DUFORT, Michel	1003, St-Alphonse, Sherbrooke, J1J 3N9
3384	D'AMOURS, Léo-Paul	1450, Malouin, Sherbrooke, J1J 3V4
3385	LEMAIRE, Solange	1054, Beaudin, Rock Forest, J1N 4B6

POTINS GÉNÉALOGIQUES

Claude Léveillé # 3116

- Dans la dernière revue, je vous faisais part d'un discours du curé de Montréal en 1751 sur la conduite que devaient avoir les épouses. Eh bien, le même curé, Antoine Déat, dans un autre sermon de la même année récidivait en donnant les lignes de conduite aux épouses prises avec un mari maugréant, dépravé, buveur et violent :

« Vous avez un mari débauché, qui dissipe tout le bien de sa famille au jeu et dans la débauche, qui laisse sa femme dans l'indigence, qui néglige le soin de ses enfants, qui ne paraît dans sa maison qui pour y porter le trouble et la désolation. C'est pour vous mes chères sœurs, j'en conviens, un juste sujet de douleur et un tel homme est indigne de vivre. Mais vos plaintes, vos impatiences, vos murmures apporteront-ils quelque remède à ce mal ? Trouvez-vous dans ces désespérantes inquiétudes auxquelles vous vous livrez de quoi vous dédommager de la mauvaise conduite d'un mari prodigue et débauché, à quoi vous servira t'il d'ajouter à ce mal un mal encore plus grand ?

Vous craignez la pauvreté et l'indigence. Mais vos emportements vous mettront-ils plus à votre aise? Mais d'ailleurs y a t'il dans le monde des richesses, des biens et des avantages comparables à la paix, à l'union, à la tranquillité, à la concorde qui doit régner dans une famille? Mais c'est un mari furieux, emporté, qui, à tout moment, vous fait sans sujet ressentir les plus tristes effets de sa colère et de sa fureur. C'est pour vous encore une fois, mes consoeurs, une grande croix, je vous l'avoue. Mais, sans examiner ici si vous ne vous attirez pas ces orages par votre mauvaise humeur et par la passion que vous avez de dominer dans votre famille, quoiqu'il en soit, le grand secret d'arrêter tout d'un coup ses emportements, c'est d'avoir recours à la douceur et la patience. Ôtez devant ses yeux la matière de sa colère et il se radoucira. Cessez d'être une femme impérieuse et votre mari peut-être cessera d'être un homme emporté.»

- Autrefois en Nouvelle-France, il n'y avait pas de bébé : il n'y avait que des nourrissons et des nouveaux-nés. Le terme bébé, qui vient de l'anglais « baby » n'est utilisé qu'à partir de 1841.

- Saviez-vous que Louis Riel père a vécu plus de 20 ans à St-Hilaire avant de partir pour l'Ouest canadien, où naîtra son célèbre fils Louis ?

- Vers 1770, il n'y avait qu'un collègue au Québec et il était situé dans la ville de Québec. Comme il n'y avait pas d'autobus jaune dans ce temps, les étudiants de Montréal devaient se rendre ensemble à Québec à pied. Ils couchaient dans les granges des gens qui acceptaient de les accueillir pour la nuit.

- Elisabeth Couillard, fille de Guillaume Couillard et Marie Hébert a été baptisée le 9 février 1631 par un ministre anglais, car il n'y avait aucun prêtre catholique en Nouvelle-France sous les frères Kirk. Elle fut rebaptisée catholique le 20 décembre 1633.

- C'est en 1834 que l'esclavage est légalement aboli au Canada.

- Louis Hébert que l'on considère comme le premier habitant canadien est arrivé à Québec en 1617 avec son épouse Marie Rolet et leurs 3 enfants. Originaire de Paris, Louis Hébert a aussi été apothicaire et épicier à Port Royal, Acadie à partir de 1606.

Une nouvelle série de publications sous format CÉDÉROM

Par Pierre Connolly #2795

Votre Société innove encore une fois!

Nous avons lancé tout dernièrement une nouvelle série de publications chapeauté du grand titre « **La bibliothèque virtuelle de la SGCE** » : il s'agit d'une version cédérom de nos répertoires existant et déjà publiés. Nous avons mis en vente six titres pour le moment, à savoir les répertoires de mariages pour les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Compton, Wolfe, Richmond et Arthabaska. Si tout va bien, nous visons à plus ou moins court terme à ce que tous nos répertoires deviennent disponibles sous ce format, en plus du format papier tel que nous le connaissons jusqu'à maintenant.

Il n'est pas question en effet d'abandonner le format papier (livre), il est seulement question d'un nouveau format qui s'ajoute, en vue de répondre à une clientèle qui demande un produit moins encombrant et moins dispendieux. Nos cédéroms reproduisent intégralement le répertoire publié sur papier, avec en plus un index électronique qui accélère et facilite grandement les recherches. Avec nos cédéroms, par exemple, il est possible de chercher dans plusieurs répertoires en même temps, au lieu de devoir réviser les répertoires visés un par un. De plus, la recherche peut se faire par proximité, par combinaisons et le reste, ce qui donne une flexibilité accrue.

Et ce qui intéressera sans doute bien des gens, cette forme de publication nous permet de diminuer considérablement nos prix de vente. En général, le prix d'un répertoire en format cédérom sera d'environ 35% celui du même répertoire en format papier. Et ce n'est pas tout! Si vous êtes membre en règle de notre Société, vous êtes éligible à un rabais additionnel de 15% sur le prix régulier de tous nos cédéroms de la série La Bibliothèque Virtuelle de la SGCE : c'est une façon pour notre Société de vous montrer qu'elle apprécie votre présence dans ses rangs.

Techniquement, nos répertoires sur cédérom sont publiés en format pdf d'Acrobat. Le lecteur Acrobat est inclus sur chaque cédérom pour ceux et celles qui ne l'ont pas déjà sur leur poste de travail. Chaque cédérom s'installe par lui-même. La première fois que vous utiliserez votre répertoire, vous devrez communiquer avec nous pour obtenir une clé d'activation qui permet de valider votre installation. Nous pouvons vous donner, avec chaque cédérom, deux clés d'activation différentes, pour le cas où vous souhaiteriez installer votre répertoire sur un ordinateur principal et sur un portable. Par la suite, nous n'accorderons d'autre clé d'activation que sur présentation d'une preuve de changement d'ordinateur. Il faut comprendre que nous devons prendre des mesures qui éviteront la diffusion non autorisée de nos répertoires.

En tout temps, vous pouvez consulter la liste de nos publications disponibles à jour, à l'entrée de notre bibliothèque. Si un ou l'autre de nos répertoires vous intéresse particulièrement, vous n'avez qu'à consulter cette liste pour savoir quand il deviendra disponible en format cédérom.

Questions :

Q. 1137 Parents de Pierre ou Joseph MAROT dit LABONTÉ et de son épouse Catherine GOUIN. Leur fils Pierre MAROT dit LABONTÉ s'est marié à St-Antoine-sur-Richelieu comté de Verchères le 15 novembre 1790. #2946

Q. 1138 Frères ou sœurs ou descendants de François FORTIN marié à Émerence BOUCHER le 14 septembre 1874 à Bromptonville, paroisse Ste-Praxède #3372

Réponses :

R. 1094 Joseph Achille LECLERC, époux de Delvina CÔTÉ est décédé le 31 mai 1937 à St Paul de Chester. Il est né le 1 novembre 1855. Références : Index aux décès du Québec (1926-1996) à notre bibliothèque. Bobines de St Paul de Chester pour confirmer. #3117

Communiqués:

CONDOLÉANCES : L'épouse de M. Yvan Faucher, Sylvie, est décédée en juin. Nous offrons nos plus sincères condoléances à M. Faucher et à sa famille. M. Faucher est le propriétaire du Buffet royal, qui nous reçoit chaque année pour le Brunch de Noël.

BIBLIOTHÈQUE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS : Ouverture au début de 2004. 200,000 volumes dont près de 6,000 livres rares et anciens (début de la colonie). Cette bibliothèque, enrichie par des générations de Jésuites, de 1882 à nos jours, sera un endroit privilégié pour apprécier le développement ecclésial, politique et culturel du Canada et du Québec, vu le rôle considérable joué par les Jésuites depuis 1602 en Acadie et 1616 à Québec.

Adresse : 3200, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal. www.brebeuf.qc.ca

ATELIERS DE FORMATION : Huit ateliers se tiennent cet automne (c'est complet) et permettront aux membres inscrits de se familiariser avec le contenu de nos ordinateurs. Pierre Connolly et Claude Léveillé animent ces ateliers. S'il y a suffisamment de demandes, d'autres ateliers pourront être organisés l'hiver prochain.

FAMILLES SUR NOS ORDINATEURS : Des banques de données peuvent être consultées sur nos ordinateurs concernant ces familles : Côté, Guillemette, Léveillé, Nault, Truchon. Bienvenue à ceux qui veulent y ajouter leurs familles.

PUBLICATIONS SOUS FORMAT CEDEROM

Les répertoires que nous publions sont maintenant disponibles sous **format cédérom** à un prix égal à 35% du prix du format papier. Nos membres en règles bénéficieront d'un escompte additionnel de 15 % du prix régulier du cédérom. Toute une aubaine!

Pour détail complet, se référer à la publicité de la page 35 de la présente revue.

Nos Publications à vendre

au 9 octobre 2003.

1 -	Comté ABITIBI EST (début à 1978) 2 vol. 1325 p	M	\$
2 -	Comté ABITIBI OUEST (début à 1978) 2 vol. 773 p	M	\$
4 -	Comté ARTHABASKA (1926 à 1970) 2 vol. 829 p en vente à 50\$	M	60,00 \$
5 -	Comté COMPTON (début à 1992) 20 paroisses 350 p.	M	30,00 \$
5cd	Même contenu que la publication # 5, format cédérom	M	15,00 \$
6 -	Comté DRUMMOND, Drummondville (début à 1970) 581 p.	M	45,00 \$
7 -	Comté FRONTENAC, Div. recensement (début à 1980) 3 vol. 1603 en vente à 90\$	M	110,00 \$
8 -	Comté NICOLET (début à 1975) 4 vol. 2129 p	M	170,00 \$
9 -	NON-CATHOLIQUES, District judiciaire Saint-François (1815-1879) (naissances) 16 confessions religieuses 2 vol. 1240 p.	B	100,00 \$
10 -	NON-CATHOLIQUES, District judiciaire Saint-François (1815-1879) (mariages) 16 confessions religieuses 2 vol. 774 p	M	70,00 \$
11 -	NON-CATHOLIQUES, District judiciaire Saint-François (1815-1879) (décès) 16 confessions religieuses 2 vol. 791 p.	S	70,00 \$
12 -	Comté RICHMOND (1841-1992) 3 vol. 1300 p	M	105,00 \$
12cd	Même contenu que la publication # 12, format cédérom	M	40,00 \$
15 -	Comté SHEFFORD, Valcourt, Paroisse Saint-Joseph (début à 1992) 417 p.	BMS	35,00 \$
16 -	Comté SHERBROOKE, 30 paroisses, Palais de justice (1953-1987) en vente à 50\$	M	65,00 \$
17 -	SHERBROOKE, Paroisse Immaculée-Conception (début à 1992) 404 p.	BS	35,00 \$
18 -	SHERBROOKE, Paroisse Saint-Jean-Baptiste (début à 1992) 566 p.	BS	45,00 \$
19 -	SHERBROOKE, Paroisse Saint-Michel, Cathédrale (début à 1992) 2 vol. 553 p.	B	60,00 \$
20 -	SHERBROOKE, Paroisse Saint-Michel, Cathédrale (début à 1992) 303 p.	M	25,00 \$
21 -	SHERBROOKE, Paroisse Saint-Michel, Cathédrale (début à 1992) 379 p.	S	30,00 \$
22 -	Comté SAINT-HYACINTHE, Notre-Dame du Rosaire (1776 à 1989) 562 p.	M	45,00 \$
23 -	Comté SAINT-HYACINTHE, La Présentation, Saint-Jude, Saint-Barnabé, Saint-Bernard, Saint-Thomas d'Aquin (début à 1990) 422 p.	M	35,00 \$
24 -	Comté TÉMISCAMINGUE, Partie Nord (début à 1979) 280 p.	M	20,00 \$
25 -	TROIS-RIVIÈRES, Cathédrale (1634-1971) et Vieilles Forges (1753-1762) 2 vol. 837 p.	M	65,00 \$
26 -	Comté WOLFE (début à 1992) 445 p.	M	35,00 \$
26cd	Même contenu que la publication # 26, format cédérom	M	15,00 \$
27 -	Comté YAMASKA, Saint-Gérard-Majella (1906 à 1976) 23 p. (complément)	M	3,00 \$
28 -	Comté STANSTEAD (début à 1992) 2 vol. 827 p.	M	90,00 \$
28cd	Même contenu que la publication # 28, format cédérom	M	35,00 \$
29 -	Comtés RICHMOND et DRUMMOND, Protestant Church Records (1824-1925) 250 p.	BMS	35,00 \$
30 -	SHERBROOKE, Paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc (1921-1993) et Notre-Dame-du-Rosaire (1941-1993) 342 p.	BMS	30,00 \$
31 -	Comté BROME, Mansonville, Paroisse St-Cajetan (1884-1992) 254 p.	BMSA	25,00 \$
32 -	Comté SHEFFORD, Bonsecours, Paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours, 574 p.	BMSA	40,00 \$
33 -	Comté BROME, St-Étienne-de-Bolton (1851-1992) 257 p.	BMS	25,00 \$
34 -	Comté STANSTEAD, Paroisse de Saint-Edmond de Coaticook (1868-1992) 403 p.	B	35,00 \$
35 -	Comté STANSTEAD, Paroisse de Saint-Edmond de Coaticook (1868-1992) 199 p.	S	20,00 \$
36 -	Comté STANSTEAD, Paroisses Notre-Dame-de-la-Salette de Baldwin Mills (1975-1992) Saint-Luc de Barnston (1925-1992), Saint-Mathieu de Dixville (1916-1992) Saint-Wilfrid de Kingscroft (1904-1983), Saint-Herménégilde (1855-2002) 325 p.	BS	30,00 \$
37 -	Comté COMPTON 1900-1992, Paroisses de Notre-Dame-de-la-Paix de Johnville (1919-1992) Saint-Martin de Martinville (1907-1992), Sainte-Edwige (1900-1992) Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Waterville (1907-1992) 352 p.	BS	30,00 \$
38 -	Comté COMPTON, Paroisse Saint-Thomas-d'Aquin de Compton (1855-1992) 275 p.	BS	25,00 \$
39 -	Comté COMPTON, Paroisse Saint-Raphaël de Bury (1867-1992) 126 p.	BMSA	15,00 \$
40 -	Comté RICHMOND, Paroisses Sainte-Praxède de Bromptonville et Notre-Dame-des-Mères (1872-1992) 470 p.	BS	35,00 \$
41 -	Comté RICHMOND, Paroisse Sainte-Praxède de Bromptonville (1901-1992) 202 p.	A	20,00 \$

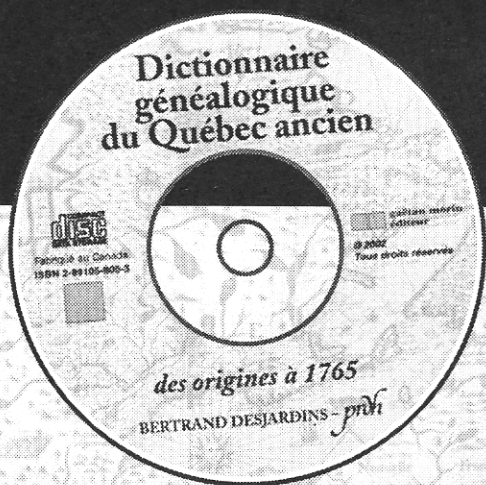
42 - Actes du Congrès, Congrès FSGQ 2002 111 p.		15,00 \$
43 - Hôpitaux, Hôtel-Dieu et Saint-Vincent 498 p.	BS	40,00 \$
44 - Shefford, Saint-Laurent, Lawrenceville 98 p.	BMSA	10,00 \$
45 - Brome, Saint-Édouard, Eastman 220 p.	BMSA	20,00 \$
46 - Baptêmes, mariages et sépultures de protestants du comté de Shefford, 296 p.	BMS	25,00 \$
47- Benjamin Sulte, 32 volumes indexés, cédérom (40\$ pour les membres)		50,00 \$
48- Comté Sherbrooke, 33 lieux d'enregistrements 1809-1994, 5 volumes 2860 pages	M	215,00 \$
48cd Même contenu que la publication # 48, format cédérom	M	75,00 \$
49 Mariages du comté d'Arthabaska, 1840-1970	M	125,00 \$
49cd Même contenu que la publication # 49, format cédérom	M	45,00 \$
50 Relations des Jésuites, décérom (30.00\$ pour les membres)		35,00 \$
51- Mariages du comté de Rouville (2 vol), 6 paroisses de 1801 à 1991	M	70,00 \$
51cd Même contenu que la publication # 51, format cd	M	25,00 \$
52- Comté de Richmond, St-François-Xavier-de-Brompton	BMSA	À venir
53- Mariages du comté de Shefford		décembre 2003
54- Naissances, mariages et décès protestants du comté de Richmond 1820-1925		45,00 \$
55- Mariages du comté de Frontenac (nouvelle édition indexée aux hommes et aux femmes)		À venir
56- Baptêmes protestants du comté de Compton de 1815 à 1994	B	40,00 \$
57- Mariages protestants du comté de Compton de 1816 à 1994	M	25,00 \$
58- Sépultures de protestants du comté de Compton de 1800 à 1994	S	30,00 \$
59- Avis de décès parus dans le Journal de Montréal (3 volumes indexés)	S	150,00 \$

COMMANDES ET FRAIS POSTAUX

Veuillez prendre note que :

- Toute commande est payable par chèque ou mandat de poste au nom de : Société de généalogie des Cantons de l'Est
- Pour les commandes livrées à l'extérieur du Canada, les prix sont en dollars U.S.
- Des frais de poste et de manutention sont ajoutés au total de la commande : 10% au Canada / 15% aux Etats-Unis (minimum 3,00 \$) (sauf pour les cédéroms où le prix d'achat comprend les frais de poste)

ENFIN! Les familles de nos ancêtres DES ORIGINES À 1765



FUTUR CLASSIQUE DE LA GÉNÉALOGIE QUÉBÉCOISE complète ou remplace les ouvrages existants

- Conçu à partir du traitement exhaustif de près de 300 000 actes d'état civil.
- Accès facile aux données selon le nom ou encore le lieu d'origine.
- Navigation souple d'une famille à l'autre, à travers les générations.
- Prix accessible à tous: 250\$.

POUR COMMANDER CE CD-ROM
(offert pour Windows uniquement)



gaëtan morin éditeur

TÉL. : (450) 449-7886 serviceclientele@groupemorin.com

L'Institut généalogique Drouin et Jean-Pierre Pepin

sont à la recherche des généalogies familiales produites entre 1899 et 1957 par Joseph Drouin et par Gabriel Drouin.

Ces généalogies familiales sont manuscrites ou dactylographiées.

Nous désirons les répertorier, les dupliquer et les déposer aux bibliothèques nationales d'Ottawa et de Québec.

Protégeons notre patrimoine familial !

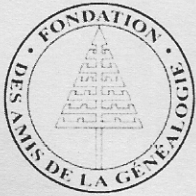
Aidez-nous à retrouver plus de 1 500 généalogies élaborées par Joseph Drouin et plus de 15 000 généalogies rédigées par Gabriel Drouin.

Notre but premier n'est pas de les acheter mais de les sauvegarder.

Merci de votre collaboration

Communiquez toutes informations à l'adresse suivante :
Institut généalogique Drouin
a/s Jean-Pierre Pepin
2855, rue Belcourt
Longueuil (Québec) J4M 2B2
Téléphone : (450) 448-1251
Télécopieur : (450) 448-7865
Courriel : jean-pierre.pepin@sympatico.ca

**La Fondation des Amis de la Généalogie
et la
Société de généalogie des Cantons de l'Est inc.**



**invitent tous les membres
et leurs parents et amis(es) au**



*Brunch d'ambiance
de Noël*

Dimanche, le 30 novembre 2003 à 10h30 (service à 11h00)

**Hôtellerie Le Boulevard
4201 boulevard Bertrand-Fabi
Rock Forest (face au Cinéma 9)**

Billets disponibles: 16,00\$ par personne (taxes et service inclus)

**S.V.P. faire votre chèque (avant le 21 novembre)
au nom de la Fondation A.G. et expédier à:**

**Fondation AG
275, rue Dufferin
Sherbrooke, Québec J1H 4M5**